Rapport d'activités 2019

Communauté métropolitaine de Montréal

ISBN ISBN 978-2-924076-63-7 (pdf)

Crédits photos | © CMM, sauf mention contraire

@cmm_info

/CommunauteMetropolitaineDeMontreal

© Communauté métropolitaine de Montréal, 2020

MOT DE LA PRÉSIDENTE 4

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL 6

01 SURVOL DE L'ACTUALITÉ MÉTROPOLITAINE EN 2019 14

02 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 20

03 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 26

04 ENVIRONNEMENT 30

05 ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS 36

06 LOGEMENT SOCIAL 40

07 L'OBSERVATOIRE GRAND MONTRÉAL 44

08 TRANSPORT 48

09 PUBLICATIONS EN 2019 52

10 LES INSTANCES DÉCISIONNELLES DE LA COMMUNAUTÉ 56

11 MEMBRES DES COMMISSIONS 60

12 ACTIVITÉS DES COMMISSIONS ET DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE 66

13 LES 82 MUNICIPALITÉS DE LA CMM 70

14 LA CMM EN CHIFFRES 74

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Après plus de deux ans à la tête de la Communauté métropolitaine de Montréal, je mesure de plus en plus l'importance, la pertinence et l'immense intérêt pour l'ensemble des 82 municipalités du Grand Montréal de parler d'une seule voix. La Communauté offre une instance commune exerçant des compétences dans les domaines stratégiques que sont l'aménagement du territoire, le développement économique, l'environnement, le transport et le logement social.

Le Grand Montréal compte une population de 4 millions de personnes et représente presque la moitié de la population du Québec. Notre poids sociodémographique joue en notre faveur et nous représentons le cœur socioéconomique et culturel du Québec. Nous avons en même temps intérêt à tisser des liens profonds avec les autres régions du Québec. En 2019, j'ai visité plusieurs régions de la province et je compte poursuivre ma tournée l'an prochain, si les circonstances le permettent, afin de prêcher pour la réciprocité dans nos rapports et pour la reconnaissance de la contribution de chaque territoire à la prospérité de la province.

Alors que l'urgence climatique mobilise les communautés partout dans le monde, les élues et élus siégeant au conseil de la Communauté ont, cette année, joint leur voix pour souligner l'urgence d'agir. Nous sommes à un tournant de notre histoire et nous devons avancer vers un développement plus durable. L'urgence nous pousse à l'action et c'est pourquoi nous avons mis en place des mesures ambitieuses pour, notamment, limiter la quantité de matières résiduelles produite, pour réduire de façon marquée nos émissions de gaz à effet de serre et pour mieux nous adapter aux changements climatiques et profiter ainsi de cette occasion pour développer une économie verte et durable.

Les cours d'eau sont au cœur de la vie de la population de la région métropolitaine de Montréal et occupent une place centrale dans les actions que nous prenons pour faire du Grand Montréal une région plus résiliente et plus verte. De nombreux usages coexistent dans un environnement aquatique diversifié, mais fragile, et sujet aux changements climatiques, comme nous l'ont cruellement rappelé les inondations du printemps 2019. Dans ce contexte, la gestion des cours d'eau et des ressources en eau doit être encore plus rationnelle et efficiente. C'est pourquoi la Communauté s'est dotée, en 2019, du plan Archipel, qui mise sur les rôles et l'expertise de la Communauté en matière de planification, de coordination et de financement.

En ce qui concerne la gestion des matières résiduelles, la Communauté s'est positionnée en faveur de l'élargissement de la consigne à tous les contenants de boissons, alcoolisées ou non, de verre, de métal et de plastique. Nous avons réalisé notre propre consultation publique et contribué à la réflexion du gouvernement du Québec sur le sujet. Le consensus qui se dégage aujourd'hui en faveur d'une politique ambitieuse permettra de répondre aux préoccupations des citoyennes et des citoyens, des municipalités et de l'industrie afin de créer une véritable économie circulaire.

Je suis également très fière de l'entente conclue avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement des activités agricoles et bioalimentaires dans le Grand Montréal. Cette entente donne les leviers nécessaires pour le faire, en contribuant notamment à la concrétisation de projets structurants et innovants qui généreront des retombées positives pour l'ensemble de nos partenaires du milieu municipal et du milieu agricole. Une nouveauté importante : la région dispose désormais d'une Table métropolitaine des municipalités rurales dont un représentant élu siège dorénavant au conseil de la CMM à titre d'observateur.

Je suis particulièrement satisfaite d'avoir pu concrétiser cette année ce magnifique projet de création d'un premier parc métropolitain à Mascouche. L'acquisition d'un terrain de plus de 200 hectares, situé au cœur de la forêt du Grand Coteau, est emballante parce qu'elle permettra à la population de Mascouche et du Grand Montréal d'avoir accès à un milieu naturel d'exception. La création du Parc régional du Domaine seigneurial de Mascouche s'inscrit par ailleurs parfaitement dans les objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), qui considère ce site d'intérêt métropolitain.

Je souligne aussi l'inauguration du nouveau centre d'exploration du Parc de la Rivière-des-Milles-Îles. Ce projet vise à restaurer les installations existantes et à faciliter l'accès à la rivière, site naturel offrant une expérience nature et de plein air hors du commun, aux citoyennes et aux citoyens de la Ville de Laval et du Grand Montréal.

Nous avons profité de la campagne électorale fédérale pour signifier nos demandes à tous les partis politiques en lice. Ces demandes couvraient un large spectre, allant du financement du transport en commun à la protection et à la mise en valeur des milieux naturels, en passant par l'aménagement de quartiers durables, le soutien aux collectivités rurales, le développement du logement social, l'accélération du développement économique et le recyclage des résidus du plastique. Une demande formelle a également été adressée aux partis politiques fédéraux afin d'appuyer la réalisation de la Promenade fluviale sur la digue de la voie maritime. Ce dossier continuera de retenir notre attention en 2020.

Ce bilan, très riche, des activités de la Communauté pour l'année 2019, confirme l'importance de nous concerter à l'échelle métropolitaine pour mieux planifier l'aménagement et le développement de notre territoire. J'envisage l'année 2020 avec l'ambition de faire du Grand Montréal une région qui se distingue par le dynamisme de ses municipalités, la diversité de ses milieux de vie, la vitalité de son économie, l'importance de ses espaces verts, ainsi que par son accessibilité et son inclusivité.

Évidemment, l'éclosion de la COVID-19 vient complètement chambouler nos plans et impose un ralentissement que personne n'avait prévu. La Communauté métropolitaine de Montréal est toutefois préparée à faire face à de telles situations et saura démontrer, une fois de plus, que la collaboration et la concertation nous rendent plus forts et vont nous permettre de passer au travers cette crise avec panache. Les jours et les mois qui suivront la fin de la pandémie seront parfois difficiles et nous devrons unir nos forces pour relancer le Grand Montréal et retrouver l'enthousiasme qui y régnait, tant sur les plans économique qu'humain. Nous avons la chance de compter sur une population dotée d'une grande résilience. Je suis convaincue qu'elle nous soutiendra, comme nous la soutiendrons, et qu'ensemble, nous sortirons plus forts de cette période trouble.

Valérie Plante
Mairesse de Montréal et présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je suis très fier du bilan 2019 des activités qui place très haut la barre pour la prochaine année.

Nos efforts en 2019 se sont d'abord traduits par le financement de 18 nouveaux projets TOD dans le Grand Montréal. Rappelons que ce programme de financement vise la création de milieux de vie plus durables et inclusifs aménagés autour du transport en commun. Cette création de quartiers TOD est un des principaux paris de notre Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

La valorisation du territoire agricole a également été au cœur de nos actions. Ainsi, une entente conclue avec le gouvernement du Québec permettra d'assurer la mise en œuvre du Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles, de même que des plans de développement de la zone agricole. De plus, plusieurs mesures prévues au plan d'action des municipalités rurales ont été amorcées afin d'assurer davantage la protection du territoire agricole, tout en augmentant le dynamisme de ces municipalités. Désormais, le secteur agricole du Grand Montréal peut compter sur L'ARTERRE, un service d'accompagnement et de jumelage très attendu.

Le transport est demeuré en tête de nos préoccupations. Ainsi, la Communauté a complété le dossier de la tarification sociale. Les conclusions des travaux de la commission du transport ont été présentées à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) qui a la responsabilité de la révision tarifaire du transport collectif dans le Grand Montréal. La commission du transport s'est également intéressée à la question de la diversification des sources de financement pour le transport en commun. Par ailleurs, un nouveau mandat portant sur les effets de débordement en transport en commun provenant des zones périmétropolitaines a été entamé. Un rapport est attendu en 2020.

La Communauté a de plus collaboré étroitement avec l'ARTM dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique de développement du transport collectif. Rappelons que ce Plan doit tenir compte du PMAD, qu'il fera l'objet d'une importante consultation publique et qu'il devra être approuvé par la Communauté avant d'entrer en vigueur.

Les efforts métropolitains en matière de développement économique se sont poursuivis

avec les activités des grappes métropolitaines. Celles-ci contribuent fortement à stimuler l'entrepreneuriat, la capacité d'innovation, la productivité et à faire rayonner mondialement leur domaine d'activité respectif. Montréal International a par ailleurs bénéficié à nouveau de l'appui financier de la Communauté.

En matière d'environnement, le PMGMR a été modifié afin de répondre à la crise du recyclage et il a permis de trouver de nouveaux moyens pour atteindre les objectifs fixés tels que l'implantation d'une consigne. L'application, par les municipalités, du règlement sur l'assainissement des eaux a été analysée et fait l'objet d'une révision afin d'en renforcer la portée. La gestion des risques d'inondation, qui a fait l'objet d'une entente avec le gouvernement du Québec, permettra de cartographier toutes les rivières indiquées au PMAD ainsi que les cours d'eau locaux recensés par les villes de la CMM et offrira au citoyen l'information en temps réel sur le niveau des cours d'eau.

Je m'en voudrais par ailleurs de ne pas mentionner l'adoption du tout premier Plan d'action métropolitain sur l'eau, le Plan Archipel. La mise en œuvre de ce plan devrait nous occuper pour les cinq prochaines années.

De nouveaux projets ont à nouveau bénéficié d'un financement par l'entremise du programme sur la Trame verte et bleue. Ce programme, très apprécié par nos municipalités, finance déjà 55 projets d'acquisition et de mise en valeur dans le Grand Montréal. La Communauté a d'ailleurs transmis une demande de renouvellement auprès du gouvernement du Québec pour que ce programme puisse bénéficier d'une nouvelle subvention gouvernementale de 50 M$ pour cinq ans. La prochaine phase de ce programme permettra également le déploiement du réseau Vélo métropolitain.

Une somme de 60 M$, prévue à notre budget 2020, a été réservée aux remboursements de la contribution municipale pour les programmes AccèsLogis, Habitations à loyer modique, Supplément au loyer ainsi qu'à la Corporation d'habitation Jeanne-Mance. Nous avons également renouvelé notre appui financier pour le Service 211 Grand Montréal qui permet aux citoyens des municipalités participantes d'être dirigés vers des ressources communautaires dans divers domaines.

En mai, avec l'adoption du Plan d'action pour la mise en œuvre du PMAD pour la période 2019-2023, nous avons entrepris un vaste chantier sur l'aménagement du territoire métropolitain, avec la commission de l'aménagement et la société civile, qui se poursuivra en 2020 et culminera avec la prochaine Agora métropolitaine.

Tout au long de l'année 2019, la Communauté a contribué de nouveau à la connaissance du territoire, tant par le biais de l'Observatoire Grand Montréal qu'à travers les publications de la CMM. Il y a eu quatre numéros publiés en 2019. Nous avons par ailleurs poursuivi nos efforts pour mettre à jour les différents indicateurs qui permettent d'appuyer la planification de la Communauté et de positionner le Grand Montréal par rapport aux autres grandes régions métropolitaines nord-américaines.

Riche de ce bilan, la Communauté poursuivra en 2020 son travail constant afin de favoriser un aménagement et un développement durables d'une région métropolitaine attractive mondialement, solidaire et qui se distingue par sa qualité de vie unique.

Massimo Iezzoni
Directeur général

LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

MISSION

Planifier, coordonner et financer les compétences stratégiques qui façonnent le territoire et le développement de la région.

VISION

Mettre le cap sur le monde et bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable.

OBJECTIF

Rejoindre le peloton de tête des 10 meilleures régions nord-américaines en développant des projets rassembleurs qui suscitent l'adhésion des élus, des citoyens et de la société civile.

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a été créée par une loi en 2001. Elle est une institution qui possède des compétences de planification à l'échelle métropolitaine pour traiter des enjeux relatifs à l'aménagement et au développement. La CMM a juridiction sur un territoire de plus de 4 360 km² dont environ 40 % est urbanisé et près de 60 % est zoné agricole.

La Communauté exerce des compétences stratégiques à l'échelle du Grand Montréal.

Sa mission est de planifier, de coordonner et de financer des compétences métropolitaines en matière d'aménagement, de transport, d'environnement, de développement économique, de logement social et d'équipements à caractère métropolitain.

Son objectif principal est d'assurer la compétitivité et l'attractivité du territoire métropolitain dans une perspective de développement durable.

LE TERRITOIRE DE LA CMM

La Communauté est dirigée par un conseil composé de 28 élus municipaux représentatifs du territoire. La présidence de la CMM est assurée par la mairesse de Montréal. Un comité exécutif composé de huit élus municipaux également représentatifs du territoire métropolitain fournit divers avis au conseil et veille à ce que la loi, les règlements et les résolutions soient appliqués.

Le conseil a créé cinq commissions permanentes (aménagement, environnement, développement économique, équipements métropolitains et finances, logement social, transport). Chaque commission est consultative. Le conseil a également constitué le comité consultatif agricole.

Depuis sa création, la Communauté s'est dotée d'outils de planification et de financement dans l'exercice de ses compétences. Les plans, énumérés ci-dessous, sont reconnus comme des outils importants de planification et servent à fixer des objectifs ambitieux pour la région :

- le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);
- le Plan métropolitain de développement économique (PMDE) 2015-2020;
- le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020;
- le Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2015-2020 (PAMLSA);
- le Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles;
- la Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne 2014-2024;
- la Stratégie de mise en valeur des espaces industriels;
- le Plan directeur du Réseau vélo métropolitain;

En 2019, la Communauté a complété ses outils de planification en adoptant le Plan d'action métropolitain sur l'eau, soit le Plan Archipel.

Dans toutes ses activités, la Communauté s'efforce de contribuer à l'atteinte des différents objectifs fixés dans ses outils de planification. Ces principaux objectifs sont :

AMÉNAGEMENT

Concentrer 60 % de la croissance
des ménages dans les aires TOD d'ici à 2031

TRANSPORT

Hausser à 35 % la part modale du transport
en commun en période de pointe du matin d'ici à 2031
//
Hausser à 3,8 % la part modale du vélo d'ici à 2031

ÉCONOMIE

Obtenir 2,3 % de croissance
annuelle moyenne du PIB d'ici à 2030
//
Atteindre 5,5 % du taux de chômage,
ce qui correspond au plein emploi d'ici à 2030
//
Hausser à 55 % la part des 25 à 34 ans qui
ont un grade universitaire d'ici à 2030

LOGEMENT

Réduire la part des ménages locataires
qui consacrent **30 % et plus de leur revenu au logement**

ENVIRONNEMENT

Hausser les superficies
protégées à 17 % pour 2031
//
Recycler 70 % du papier,
du carton, du plastique, du verre et du métal
//
Recycler 60 % de la matière organique
//
Valoriser 95 % des résidus de béton,
de brique et d'asphalte

NOS ATTENTES ÉLECTORALES EXPRIMÉES AUX PARTIS POLITIQUES FÉDÉRAUX

En septembre, la Communauté a rendu publiques ses attentes et priorités dans le cadre de la campagne électorale fédérale alors en cours. La Communauté invitait par la même occasion chacune des formations politiques en lice à s'engager à y donner suite une fois les élections passées.

Ces demandes touchent plusieurs champs d'intervention relevant de la CMM soit l'environnement, la mobilité, le développement économique et le logement social. Parmi celles-ci, mentionnons le financement du transport en commun, la protection et la mise en valeur des milieux naturels, l'aménagement de quartiers durables, le soutien aux collectivités rurales, le développement du logement social, l'accélération du développement économique ainsi que le recyclage des résidus du plastique.

Comme le rappelait alors la présidente de la CMM, Mme Valérie Plante :

« L'essor et le rayonnement du Canada sont le fruit du développement de l'ensemble de ses provinces, de ses territoires et de ses régions. Le Grand Montréal constitue une véritable locomotive économique pour le Québec et contribue largement à ce développement. »

POUR EN SAVOIR PLUS ...

(Document pdf)

L'URGENCE D'AGIR POUR LIMITER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

En septembre, dans le cadre de la Semaine internationale d'action pour le climat qui battait son plein aux quatre coins de la planète, le conseil de la Communauté a adopté une résolution réitérant son engagement à l'égard de la lutte contre les changements climatiques. La résolution interpellait l'ensemble de la collectivité du Grand Montréal afin de mettre en place dès maintenant des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). La CMM appelait également l'ensemble de ses partenaires municipaux, les gouvernements du Québec et du Canada et la société civile à œuvrer collectivement pour atteindre l'objectif de la *Politique de mobilité durable 2030 du gouvernement du Québec* en privilégiant les modes de transport collectifs et actifs.

POUR EN SAVOIR PLUS ...

(Document pdf)

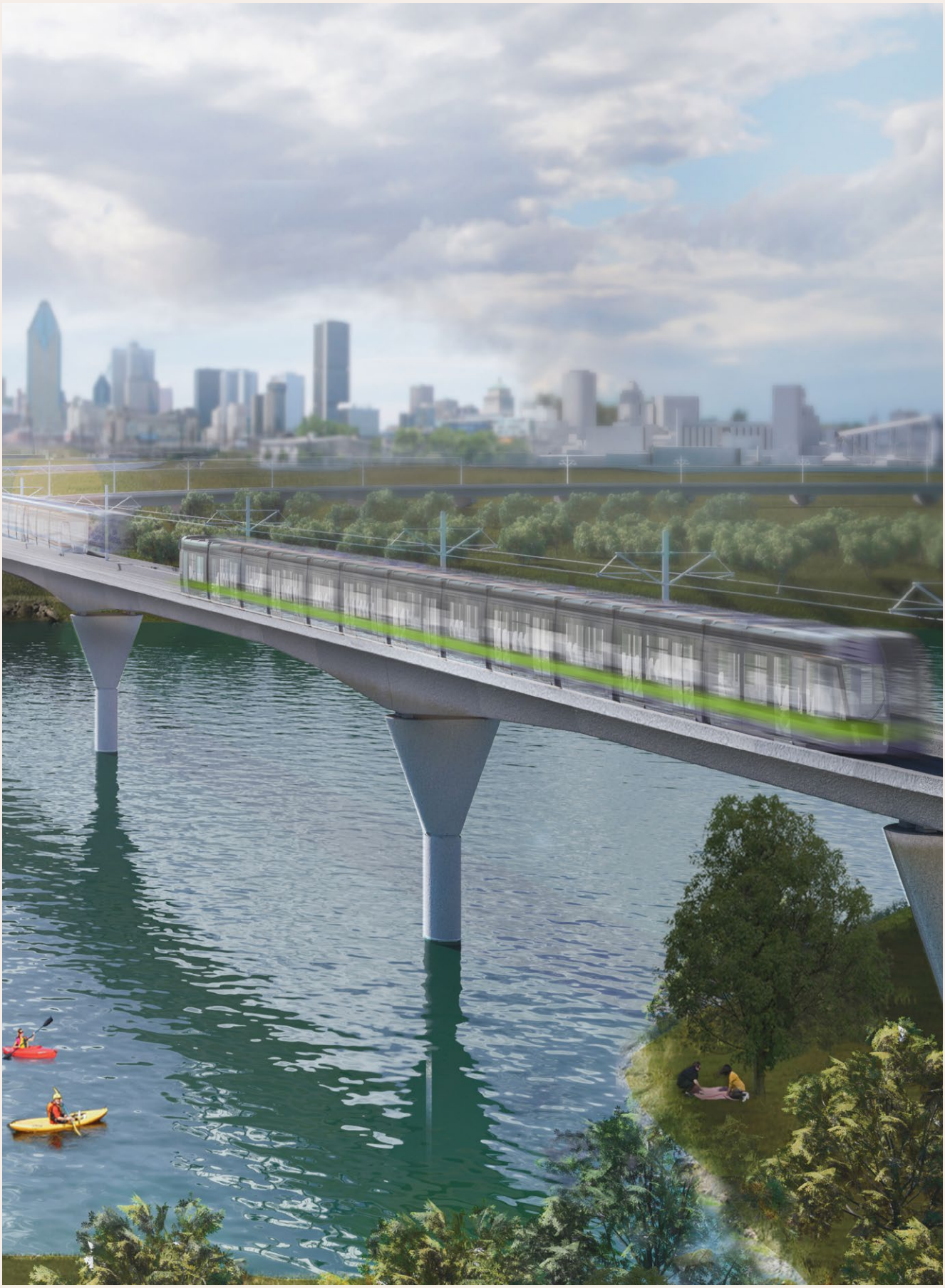

SURVOL DE L'ACTUALITÉ MÉTROPOLITAINE EN 2019

Janvier

10 Inscription en ligne désormais possible pour la période de questions du public lors des séances du conseil

15 Acquisition d'un boisé en vue de la création du futur parc-nature à Saint-Eustache (Trame verte et bleue)

18 La Communauté réitère publiquement son opposition à Énergie Est

24 Mise en ligne de l'indice canopée métropolitain 2017

Février

01 La Communauté indique prendre acte de la décision du gouvernement concernant le choix du site pour la construction du centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges

04 Lancement des travaux d'un tronçon de la piste cyclable *Les Moulins-d'en-Haut* (Trame verte et bleue)

08 Début des travaux pour l'élaboration d'une nouvelle réglementation sur les zones inondables

Mars

14 Début de la tournée de la présidente : Visite à la Ville de Laval

15 Début des travaux pour l'élaboration des plans particuliers d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures

19 Inauguration du nouveau Centre d'exploration du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles (Trame verte et bleue)

21 Publication d'un rapport sur les orientations et attentes de la Communauté en matière de tarification sociale du transport collectif

29 Lancement de la consultation publique sur le projet de modification du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, 2015-2020

Avril

01 Entente de principe pour octroyer une aide financière dans le cadre du Programme sur la Trame verte et bleue pour le projet de mise en place du Parc régional du Domaine seigneurial de Mascouche

02 Tournée de la présidente : Visite sur la couronne Nord

03 Création d'une fiducie sociale agricole à Brossard en lien avec l'implantation du Réseau express métropolitain

Avril

04 Diffusion des nouveaux portraits statistiques des municipalités et des MRC du Grand Montréal

18 Demande au gouvernement du Québec pour une inclusion du logement social, abordable et familial adaptée à la réalité de chaque municipalité

23 Publication du Bilan 2018 de la Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne

29 Dévoilement du Rapport de l'Agora métropolitaine 2018 présentant 40 recommandations pour poursuivre avec succès la mise en œuvre du PMAD
//
Inauguration d'un sentier pédestre au parc de la Futaie (Trame verte et bleue)

Mai

15 Tournée de la présidente : Visite à la Ville de Longueuil

17 La Communauté confirme que les municipalités seront consultées dans le cadre de la nouvelle cartographie des zones inondables
//
Première journée des séances publiques dans le cadre de la consultation sur le projet de modification du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR)

23 Tournée de la présidente : La présidente conclut sa visite sur la couronne Sud

27 Dernière séance de consultation à Boucherville sur la modification du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

30 Diffusion d'images inédites des inondations printanières de 2019

31 Séance de travail comprenant l'élaboration de plans particuliers d'intervention pour l'eau potable

Juin

17 Conclusion d'une entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement des activités agricoles et bioalimentaires dans le Grand Montréal
//
Inauguration du Pavillon du quai et d'une terrasse aux abords du fleuve Saint-Laurent à la municipalité des Cèdres (Trame verte et bleue)

19 Mise sur pied d'un comité de travail pour soutenir la relance agricole de Saint-Amable et réalisation d'une étude sur la transformation de la pomme de terre

20 La Communauté se prononce en faveur de l'élargissement de la consigne dans le cadre du Projet de modification du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles
//
Adoption d'un règlement de contrôle intérimaire concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation complémentaire à la zone d'intervention spéciale
//
Adoption d'un règlement visant à étendre la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade à l'ensemble du territoire
//
Inauguration de la plage urbaine de Verdun (Trame verte et bleue)

27 Confirmation de l'achat de la forêt domaniale à Mascouche en vue de l'aménagement du futur parc métropolitain

29 Inauguration de la berge Perron à Bois-des-Filion (Trame verte et bleue)

Juillet

03 Mise en place d'un nouveau service dans le cadre du projet L'ARTERRE pour faciliter l'accès au monde agricole dans la région métropolitaine

Août

14 Consensus favorable à la consigne qui émerge à la suite des travaux de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale

Septembre

18 Dépôt du rapport de la commission du transport sur la gratuité des services de la STM au lendemain de tempêtes de neige

18 La Communauté présente un rapport sur les plastiques à la conférence *Sea Change du Recycling Council of Alberta*

Soumission de la candidature de M. Yves Beauchamp au conseil d'administration de la Société Aéroports de Montréal (ADM)
//
Approbation, par le comité exécutif, du financement de plusieurs nouveaux projets pour la Trame verte et bleue
//
La commission du transport se voit confier le mandat d'étudier les effets de débordement des municipalités de la troisième couronne en matière de transport

19 Hydro-Québec est invitée à revoir le tracé d'une ligne qui menace des milieux naturels et compromet un projet de piste cyclable
//
La Communauté rend publiques ses attentes dans le cadre de la campagne électorale fédérale
//
La commission de l'aménagement se voit confier un nouveau mandat portant sur la proposition d'un règlement relatif aux territoires à risque d'inondation
//
Nouvelle résolution de la Communauté concernant le financement des équipements métropolitains dans le cadre des négociations sur le futur pacte fiscal

20 Adoption du Plan Archipel, le Plan d'action métropolitain sur l'eau

24 La Communauté présente ses recommandations sur le projet de loi 27 sur l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation à la Commission parlementaire de l'économie et du travail

26 La commission du logement social publie son rapport sur le financement et les programmes d'habitation soutenus par la Communauté
//
Le conseil de la Communauté souligne l'urgence d'agir pour limiter les changements climatiques dans le cadre de la semaine internationale d'action pour le climat

Octobre

08 La Communauté et des maires de la couronne Sud demandent aux partis fédéraux d'appuyer la réalisation de la Promenade fluviale sur la digue de la Voie maritime

24 Participation de représentants de la CMM à une conférence de l'ONU-Habitat à Medellín, en Colombie, sur l'état des régions métropolitaines

Novembre

14 Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2020

22 La Communauté demande au gouvernement du Québec de nouveaux pouvoirs en matière de protection des milieux naturels pour atteindre les objectifs du PMAD

Décembre

03 Diffusion du Bilan économique du Grand Montréal – édition 2019

05 La Communauté indique être défavorable au dézonage agricole de 139 hectares pour le projet Forestia le quartier, à Boisbriand
//
La Communauté et les élus de la couronne Nord jugent déraisonnable un avis favorable au dézonage de terres agricoles
//
Dix hectares de milieux naturels protégés à perpétuité à Mont-Saint-Hilaire

10 Élargissement de la consigne : la Communauté se réjouit de la position du gouvernement du Québec

12 La Communauté accorde une contribution additionnelle à Aéro Montréal pour soutenir le secteur aérospatial17
Obtention du statut de paysage humanisé : la CMM appuie L'Île-Bizard

20 Schéma d'aménagement de la MRC de Joliette : la Communauté émet un avis défavorable

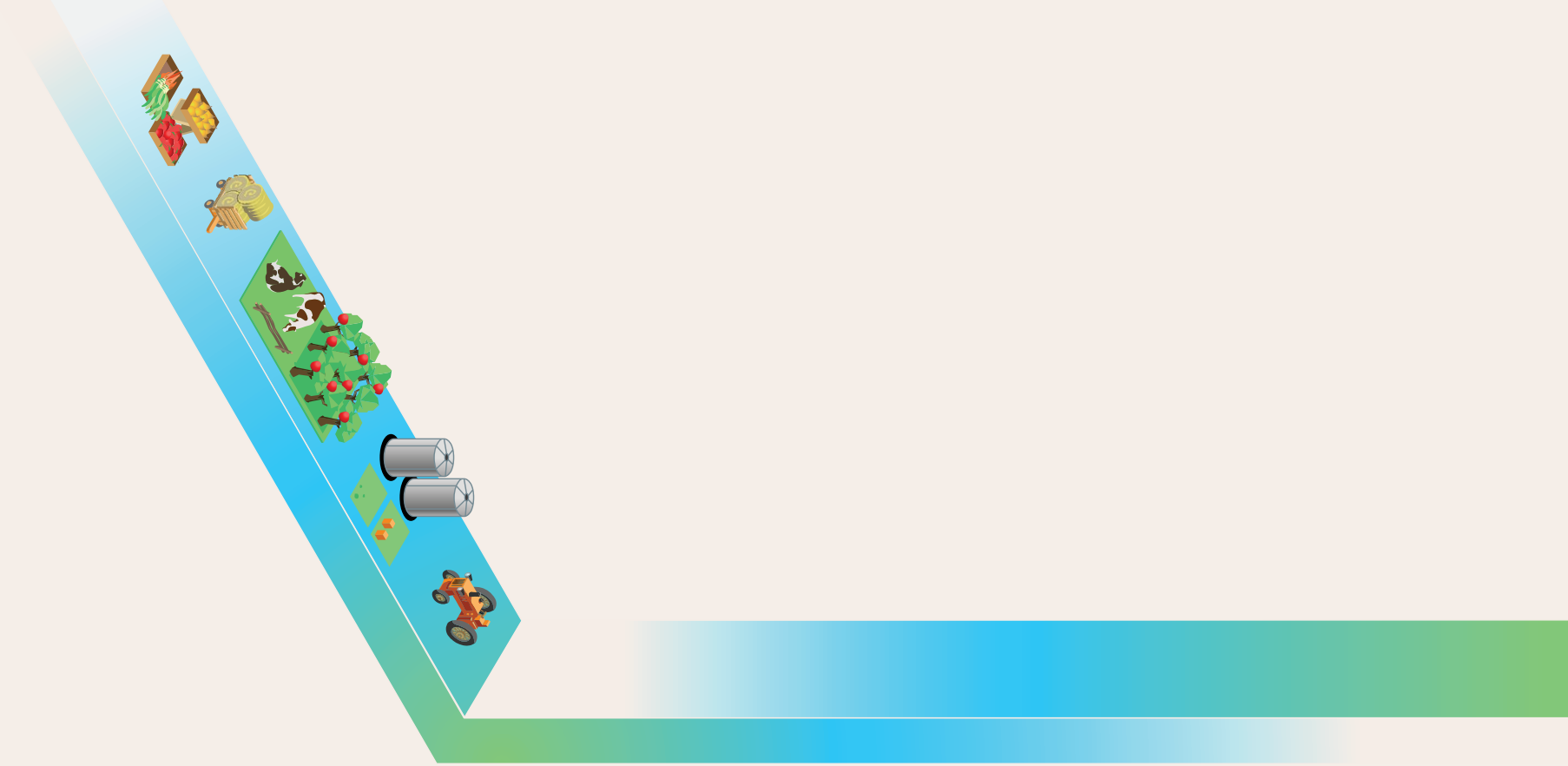

02

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

En matière d'aménagement du territoire, la Communauté est responsable de maintenir en vigueur, en tout temps, un plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) du territoire et d'en assurer le suivi. La Communauté assure également la rédaction d'avis métropolitains portant sur la conformité au PMAD.

L'année 2019 a notamment été marquée par la signature de l'Entente de développement du secteur bioalimentaire 2019-2021 ainsi que par la mise en place du service L'ARTERRE, sans oublier l'adoption du règlement de contrôle intérimaire (RCI) concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation, une première dans la région.

Avis métropolitains : analyse de plus de 100 dossiers

En 2019, la CMM a analysé un total de 105 dossiers et a produit plusieurs avis et recommandations en matière d'aménagement du territoire. De ce nombre, 39 avis concernaient les MRC ou les agglomérations du Grand Montréal, 34 avis visaient les MRC contiguës au territoire métropolitain tandis que 32 recommandations ont été transmises à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

La CMM a également préparé six avis relatifs à des interventions gouvernementales sur le territoire métropolitain. Tous ces avis concernent la mise en place d'équipements d'Hydro-Québec.

Concordance au PMAD : une note de 13 sur 14

Au début de l'année 2019, la municipalité régionale de comté (MRC) de Deux-Montagnes a adopté un premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé visant à assurer la concordance de son SADR aux orientations, aux objectifs et aux critères du PMAD. Cet exercice de conformité du schéma de la MRC de Deux-Montagnes devait être complété en 2019, mais il a été reporté. La MRC prévoit adopter le deuxième projet du SADR au printemps 2020.

Au total, treize des quatorze MRC et agglomérations de la CMM ont donc, à ce jour, rendu leur SADR conforme au PMAD entré en vigueur en 2012.

Nouveau mandat confié au comité consultatif agricole (CCA)

En 2019, le comité consultatif agricole a reçu le mandat d'élaborer un plan métropolitain de développement agricole (PMDA) visant à proposer des mesures afin de favoriser la synergie et le développement des secteurs de la production, de la transformation et de la distribution du bioalimentaire sur le territoire de la CMM.

Deux consultations ont été menées auprès des partenaires afin de recueillir leurs commentaires et bonifier un premier projet de plan d'action. Le CCA doit adopter, au plus tard en mars 2020, son rapport final présentant la proposition retenue pour l'adoption du futur plan métropolitain de développement agricole.

CONCLUSION DU RAPPORT DE L'AGORA 2018 : « IL Y A URGENCE D'ACCÉLÉRER LA CADENCE. »

Le rapport de l'Agora métropolitaine 2018 a été rendu public en avril. Le document présente 40 propositions formulées par les participants pour poursuivre avec succès la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). La principale conclusion de l'Agora 2018 est qu'il y a urgence d'accélérer dès maintenant la cadence pour atteindre les orientations et les objectifs fixés par le PMAD à l'horizon 2031.

Le Rapport de l'Agora 2018 présente les propositions des participants et retrace le contexte qui a marqué l'organisation de cet événement et fait la synthèse des discussions qui se sont tenues en atelier. Globalement, la commission de l'aménagement, qui a produit le rapport, dresse un bilan très positif de l'événement.

Plusieurs des recommandations de l'Agora ont inspiré la rédaction du Plan d'action du PMAD 2019-2023 mis en ligne en mai.

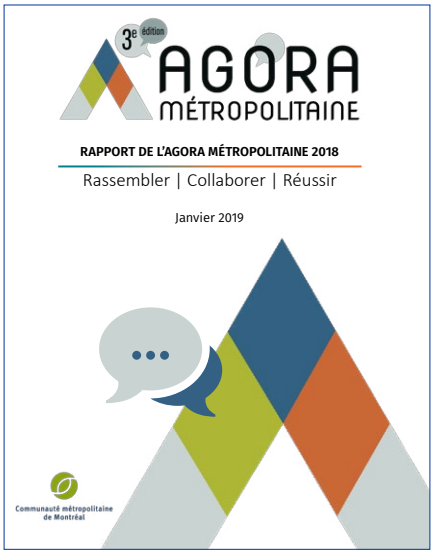

POUR EN SAVOIR PLUS ...
Plan Action 2019-2023 pmad

POUR EN SAVOIR PLUS ...
Rapport Agora 2018 F

Signature de l'Entente de développement du secteur bioalimentaire 2019-2021

L'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la Communauté métropolitaine de Montréal 2019-2021 a été conclue le 16 octobre 2019 entre la Communauté, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Plusieurs nouveaux projets visant le développement du secteur bioalimentaire verront le jour, à partir des prochains mois, sur le territoire de la région métropolitaine.

L'entente, d'une valeur totale de près de 1,2 M$, vient appuyer les MRC et les agglomérations de la région métropolitaine dans la mise en œuvre de leur plan de développement de la zone agricole (PDZA). Les projets qui seront retenus s'inscrivent en lien avec l'objectif du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) visant l'augmentation de la superficie globale des surfaces cultivées de 6 % à l'échelle métropolitaine d'ici à 2031.

Mise en service de L'ARTERRE

Le secteur agricole du Grand Montréal peut désormais compter sur les services de L'ARTERRE, un outil de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre des aspirants-agriculteurs et des propriétaires de terres, de bâtiments agricoles ou des agriculteurs. L'objectif de ce service est de favoriser l'établissement de la relève par le démarrage et la reprise de fermes afin d'assurer la pérennité des entreprises et du patrimoine agricoles au Québec.

Le service est assuré par deux agents de maillage embauchés par la Communauté ayant pour mandat de favoriser la mobilisation des acteurs, de mettre en place la banque métropolitaine de terres agricoles et de réaliser des jumelages entre des propriétaires fonciers et des aspirants-agriculteurs. Leur appui peut se traduire, entre autres, par la recherche de surfaces cultivables, de partenaires et de bâtiments, ou encore, par l'accompagnement vers d'autres ressources professionnelles.

Commission de l'aménagement : consultation sur la proposition d'un règlement sur la gestion des territoires à risque d'inondation

En octobre et novembre 2019, la commission de l'aménagement a réalisé un mandat de consultation auprès des cinq secteurs géographiques sur la proposition d'un règlement visant la gestion des territoires à risque d'inondation. En plus des commentaires reçus afin de bonifier le texte de la proposition de règlement, la consultation a permis de dégager un consensus relativement aux aspects suivants :

- Se doter d'une approche réglementaire basée sur le risque;
- S'assurer d'une complémentarité et d'une compatibilité avec les outils d'aménagement;
- Développer, à partir des travaux de la Communauté, une approche basée sur la gestion du risque qui sera appliquée à l'ensemble du Québec;
- Favoriser une planification et une application décentralisées, respectueuses des compétences, des capacités et de la connaissance du territoire des organisations métropolitaines, régionales et municipales;
- Demander au gouvernement du Québec de mettre en place les programmes financiers adéquats pour soutenir la cartographie, la planification, la relocalisation, la renaturalisation et les mesures d'adaptation aux changements climatiques et, notamment, de reconduire le mandat de la CMM;
- Établir les niveaux de risque qui seront considérés comme acceptables et évaluer l'impact que ces niveaux de risques ont sur le territoire.

Adoption du RCI sur les zones inondables

Les inondations printanières exceptionnelles de 2017 et de 2019 ont mis en relief l'importance de disposer d'une cartographie des risques d'inondation basée sur les plus récentes données. Une telle cartographie est essentielle à la gestion des zones inondables et à la protection adéquate des personnes et des biens dans un contexte de changements climatiques.

Le 20 juin 2019, le conseil de la Communauté a donc adopté le règlement de contrôle intérimaire (RCI) concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation. Ce règlement est entré en vigueur le 6 septembre 2019.

Avec ce RCI, la Communauté entend mieux faire face aux défis climatiques qui touchent l'archipel du Grand Montréal. La résilience du territoire du Grand Montréal s'insère en effet dans la vision de la

CMM pour assurer une meilleure gestion des risques d'inondation. En favorisant la protection des milieux naturels, la renaturalisation, la reconversion ou un aménagement durable, la CMM estime pouvoir accroître la résilience du territoire.

Plan particulier d'intervention pour l'approvisionnement en eau potable

En septembre 2018, le Groupe de travail métropolitain sur les mesures additionnelles pour assurer l'alimentation en eau potable en cas de déversement de produits pétroliers a déposé son rapport au conseil. Par la suite, le comité exécutif a mandaté le directeur général afin de mettre en œuvre le *Plan d'action pour la coordination régionale des interventions d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures.*

LE BUREAU DE PROJET DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION (BPGRI)

Mis sur pied en 2018, le Bureau de projet de gestion des risques d'inondation (BPGRI) de la CMM a pour mandat :

d'harmoniser les outils et les techniques de détermination des cotes de crue et de la cartographie

d'assurer une coordination et une collaboration entre tous les acteurs de l'archipel

de contribuer aux travaux du gouvernement quant à la révision du cadre réglementaire en lien avec les plaines inondables.

La création de ce bureau de projet découle d'une entente conclue entre la CMM et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). En vertu de cette entente, la CMM a le mandat de procéder à une mise à jour de la cartographie en zones inondables sur son territoire et à la surveillance des cours d'eau.

Avec les inondations exceptionnelles du printemps, 2019 a été une année très occupée pour les experts du BPGRI.

POUR EN SAVOIR PLUS ...

(Document pdf)

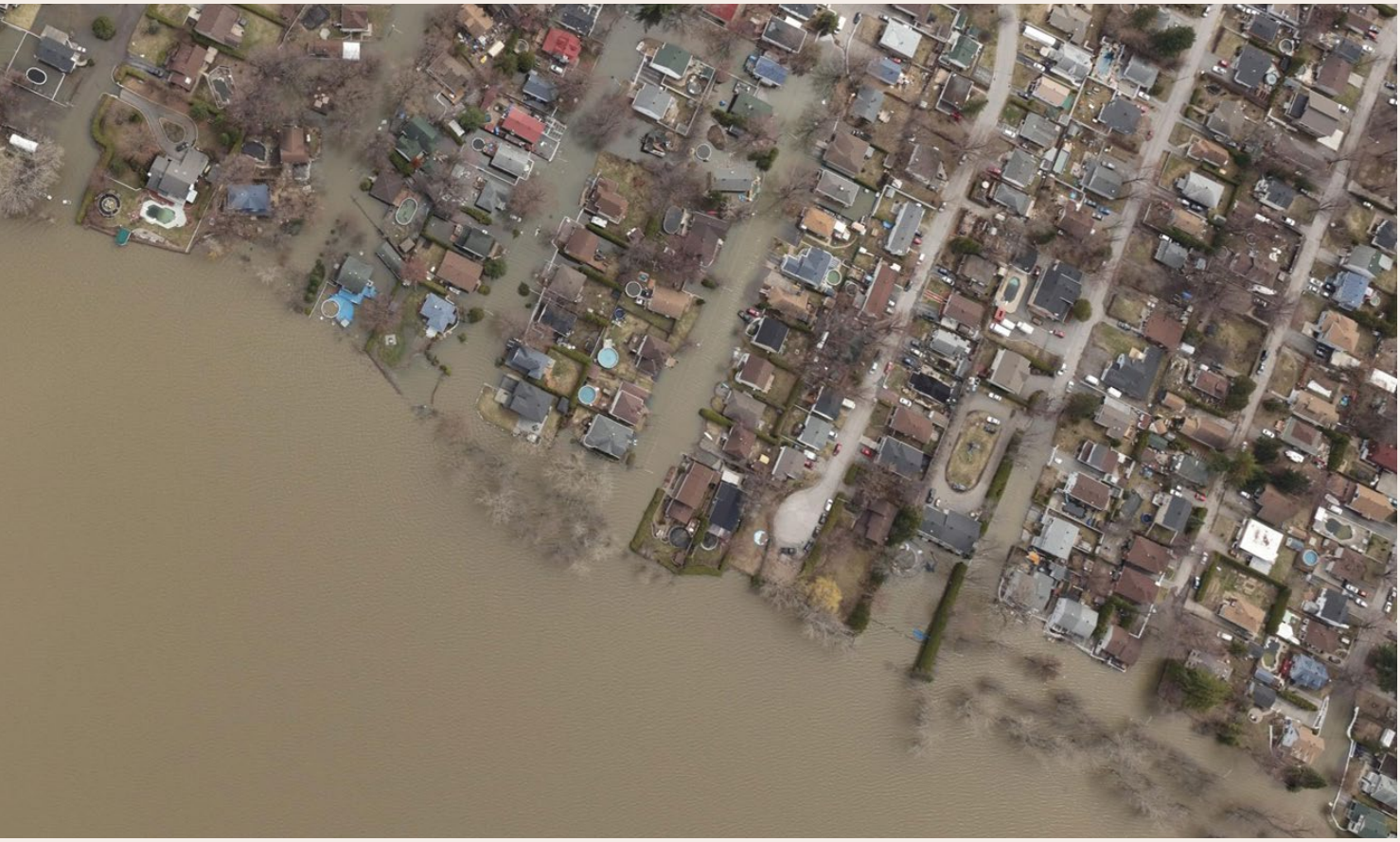

Une des premières mesures adoptées a été l'élaboration d'un plan particulier d'intervention pour la fourniture d'eau potable (PPI – Eau potable) à l'échelle intermunicipale du territoire métropolitain. Ce plan particulier d'intervention a été déposé au comité exécutif à la fin de l'année 2019. Les deux comités formés, soit le Comité PPI Nord et le Comité PPI Sud, ont défini un cadre commun pour la coordination intermunicipale en cas de perturbation des systèmes de production et de distribution de l'eau potable.

Le PPI – Eau potable se fonde sur l'entraide, le partage de ressources et l'harmonisation des interventions quant à l'emploi des stratégies alternatives d'approvisionnement. Le Plan détermine les rôles, les responsabilités ou les contributions potentiels des différents acteurs et intervenants dans un contexte de coordination intermunicipale.

Municipalités rurales

En 2019, la CMM a poursuivi ses travaux concernant la mise en œuvre du plan d'action sur les enjeux de développement des municipalités rurales. Dans le cadre de ces travaux, la CMM a notamment procédé à la mise en place de la Table métropolitaine des municipalités rurales. Son mandat est d'assurer le suivi du plan, notamment en ce qui concerne la vitalité des milieux ruraux, les coûts de la desserte policière et l'accès à Internet haute vitesse. La Table fera rapport régulièrement au conseil par l'entremise d'un élu désigné à titre d'observateur.

La Table des municipalités rurales de la CMM s'est réunie les 6 juin et 5 novembre 2019. Les discussions ont porté sur les derniers développements relatifs au programme d'aide financière aux municipalités rurales ainsi que sur la desserte Internet haute vitesse déficiente dans certains milieux ruraux.

La mairesse de la Ville de Saint-Philippe, Mme Johanne Beaulac, a été désignée représentante élue de la table auprès du conseil de la CMM à titre d'observatrice.

03

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

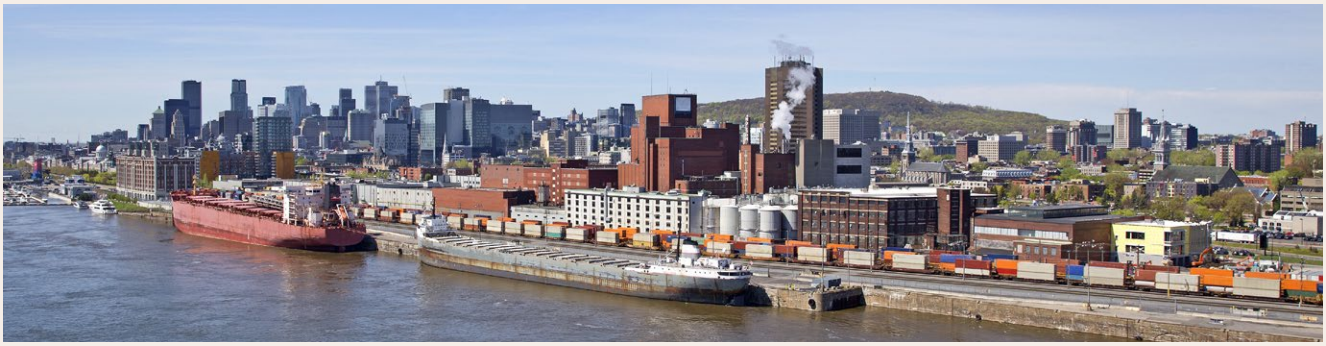

L'année 2019 a permis de poser les premiers jalons d'une nouvelle vision du développement économique métropolitain, préalable à l'actualisation du Plan métropolitain de développement économique (PMDE). Les travaux se poursuivront en 2020.

Au cours de l'année, la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances a également tenu six rencontres portant sur l'évolution de l'économie métropolitaine, ses défis actuels, l'actualisation des grappes et les besoins prioritaires en compétences. Le service du développement économique métropolitain a, par ailleurs, assuré le suivi annuel des dix grappes, en partenariat avec les autres bailleurs de fonds, ainsi que le suivi de l'entente avec Montréal International (MI).

Les grappes métropolitaines au cœur du système d'innovation métropolitain

Les grappes métropolitaines sont un important levier de mise en œuvre du Plan métropolitain de développement économique. À l'heure actuelle, la région compte un total de dix grappes métropolitaines. Le financement de ces grappes repose sur un cadre de financement où collaborent le secteur privé, la Communauté ainsi que le gouvernement du Québec. Incidemment, le gouvernement du Canada, par l'entremise de Développement économique Canada, participe au financement de sept des dix grappes métropolitaines.

En 2019, la Communauté a renouvelé (de 2019 à 2020) les ententes de grappes venant à échéance, soit :

- AluQuébec, la grappe de l'aluminium, par un financement de 150 000 $ par année pour deux ans;
- Écotech Québec, la grappe des technologies propres, en raison d'un financement de 160 000 $ par année pour deux ans;
- TechnoMontréal, la grappe des technologies de l'information et des communications, pour un financement de 200 000 $ par année, également pour deux ans.

La Communauté a, en outre, fourni un appui financier à CargoM, la grappe métropolitaine de logistique et transport de Montréal, afin de soutenir la désignation d'un centre de zone franche pour la région métropolitaine. Cette démarche a permis l'établissement d'un guichet unique dont le mandat est d'améliorer l'accès aux programmes existants pour promouvoir le commerce international et les investissements directs étrangers.

Des objectifs ambitieux d'attraction d'investissements directs étrangers (IDE)

En 2019, la Communauté a accordé un montant de 4,6 M$ au financement de Montréal International (MI), mandataire de la C**MM** pour l'attraction d'investissements directs étrangers (IDE).

L'objectif de Montréal International pour 2019 était de contribuer à l'attraction, sur le territoire de la Communauté, d'un portefeuille d'IDE dont les coûts en immobilisations, acquisition et exploitation atteignent 2 G$. Au cours des six premiers mois de 2019, MI a recueilli une somme de 1 252 G$ et était donc en bonne voie d'atteindre son objectif.

Des collaborations ont été assurées avec Investissement Québec afin de définir un modus operandi efficient, notamment dans le contexte du renforcement d'Investissement Québec prévu dans le cadre du projet de loi n° 27 : *Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation.*

La Communauté a par ailleurs présenté un mémoire à la commission parlementaire mise sur pied pour l'étude détaillée du projet de loi.

Pour une meilleure adéquation compétences/emploi

De nombreux segments de l'économie métropolitaine n'arrivent pas actuellement à pourvoir leurs besoins de main-d'œuvre, ce qui réduit leur capacité d'expansion. C'est pourquoi des projets pilotes ont été mis sur pied dans cinq secteurs de l'économie métropolitaine afin de répertorier les professions affectées par ce problème et de proposer des moyens pour résorber cette situation.

Les grappes actives dans ces secteurs ont cerné les compétences recherchées et ont proposé des solutions pour combler ces besoins à court et à long terme. En 2019, deux projets pilotes de grappes ont été déposés au Conseil emploi métropole et trois autres projets sont en préparation.

Caractérisation des espaces industriels et identification des contraintes de développement

Dans le but de permettre une utilisation optimale des espaces industriels sur le territoire, une mise à jour des données disponibles a été réalisée. Celle-ci a permis de déterminer l'offre actuelle d'espaces industriels vacants et d'espaces ayant un potentiel de redéveloppement. Les informations colligées ont été validées auprès des MRC et des agglomérations du territoire métropolitain. L'établissement des contraintes de développement ainsi que des mesures d'atténuation requises pour favoriser le redéveloppement de ces espaces ont permis de parachever les travaux.

Au cours des prochains mois, la Communauté entend appuyer les efforts des MRC et des agglomérations visant à tirer profit du potentiel et des opportunités de développement établis. Prévue pour 2020, la venue prochaine d'un outil d'aide à la décision permettra aux investisseurs potentiels de prendre connaissance plus facilement des avantages compétitifs.

Développement des zones industrialo-portuaires (Zones IP)

En 2019, la Communauté a participé aux comités locaux des zones industrialo-portuaires (Zones IP) de Contrecoeur-Varennes et de Montréal, dans le cadre de la Stratégie maritime du gouvernement du Québec 2015-2020. Ces deux comités ont finalisé et adopté leur plan de développement et ont amorcé leurs travaux.

Des enjeux d'ordre naturel ont fait l'objet d'analyses complémentaires en ce qui concerne la Zone IP de Contrecoeur-Varennes, incluant une analyse de la valeur écologique des milieux forestiers et des milieux humides présents dans la zone. Bien que l'habitat de la rainette faux-grillon de l'Ouest n'ait pas été clairement délimité, sa présence, qui fait l'objet d'une protection par la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du gouvernement du Canada, a été établie sur le site de Contrecœur.

Sur le site de Varennes, des enjeux touchant les infrastructures municipales ont été soulevés. Le comité local a pris acte de ces contraintes et a suspendu les travaux de planification de la prospection de la zone IP.

Le comité local de la zone IP de Montréal a, quant à lui, mis sur pied un mécanisme de gouvernance afin de mieux atteindre les objectifs de promotion locale, de prospection et de communication, ainsi que d'acceptabilité sociale. Un mandat a été octroyé pour proposer des messages clés et pour trouver les acteurs locaux souhaitant participer au processus afin de bien positionner la zone IP de Montréal et favoriser la compréhension du projet par la population habitant à proximité du site.

Une entente a été signée pour une zone industrialo-portuaire à Sainte-Catherine. Une proposition de délimitation géographique a été déposée et des travaux d'analyses préliminaires ont été menés.

Publication du Bilan économique du Grand Montréal, Édition 2019

La deuxième édition du Bilan économique du Grand Montréal a été publiée en décembre 2019. Ce bulletin est une publication annuelle de la Communauté. Il présente une analyse détaillée des tendances de l'économie du Grand Montréal et de ses cinq secteurs géographiques, soit les agglomérations de Montréal et de Longueuil, Laval et les couronnes Nord et Sud.

Bilan économique métropolitain 2019

Un bilan préliminaire de l'économie métropolitaine en 2019 a été publié dans les Prévisions budgétaires 2020 de la CMM. L'analyse, qui est faite à partir d'estimations pour l'année courante, se concentre sur les indicateurs qui influent le plus directement sur les finances publiques locales : la construction, le marché immobilier et hôtelier, et l'inflation.

04 ENVIRONNEMENT

En matière d'environnement, l'année 2019 a notamment été marquée par la consultation publique sur le projet de modification du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) menée par la Communauté en vue de soumettre des modifications pour hausser la performance de la gestion des matières résiduelles.

La réalisation d'une nouvelle carte sur les milieux naturels d'intérêt métropolitain mérite également d'être mentionnée parmi les principales réalisations de 2019, sans omettre bien sûr l'adoption du tout premier Plan métropolitain sur l'eau, le Plan Archipel.

La Communauté a, par ailleurs, fait paraître cette année un fascicule décrivant l'ensemble de ses réalisations en matière d'acquisition et de mise en valeur des milieux naturels depuis 2002, mais également ses priorités pour la mise en place de la Trame verte et bleue au cours des prochaines années.

Gestion des matières résiduelles

Issu des travaux menés par la commission de l'environnement, le projet de modification du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) a été adopté en mars par le conseil et soumis au processus de consultation publique dans le but de le bonifier. Du 17 au 27 mai 2019, la commission de l'environnement a entendu toutes les personnes, groupes et associations, ainsi que tous les représentants des municipalités qui désiraient se prononcer sur le projet. Au total, la commission a reçu 182 mémoires, entendu 51 présentations lors des cinq séances publiques et analysé les réponses de 3 118 questionnaires en ligne.

Dans la foulée de cette consultation publique, le projet de modification a été révisé pour tenir compte des avis entendus et a été adopté par le conseil en juin.

Visant à proposer une solution globale pour augmenter la performance de la gestion des matières résiduelles au Québec, le projet de modification propose des recommandations portant notamment sur l'élargissement de la consigne, sur l'intensification des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation et sur la mise en place d'une réelle responsabilité élargie des producteurs. Ces recommandations ont été présentées aux audiences publiques portant sur les enjeux de recyclage et de valorisation du verre tenues par la Commission parlementaire des transports et de l'environnement du Québec à l'été 2019.

Après réception de l'avis de la Société québécoise de récupération et de recyclage sur sa conformité en octobre, le projet de modification devra cependant faire l'objet de quelques ajustements pour pouvoir entrer en vigueur en 2020.

Membre du conseil d'administration du Conseil national zéro déchet, la Communauté a participé activement aux travaux du comité consultatif sur les plastiques, en collaboration avec Metro Vancouver. Ce comité a publié un document sur les priorités que le Canada devrait se donner dans le dossier des résidus du plastique. Ce document sera soumis au Conseil canadien des ministres de l'environnement et à Environnement et Changement climatique Canada afin de répondre aux exigences de la Charte sur les plastiques dans les océans.

La Communauté a également émis des analyses de conformité pour l'implantation ou la modification d'installations de gestion des matières résiduelles présentes sur le territoire d'application du PMGMR. De plus, un rapport sur le suivi des mesures du PMGMR 2015-2020 a été déposé au comité exécutif en juin 2019. Cette année, la Communauté a également été partenaire de la Semaine québécoise de réduction des déchets et du Festival zéro déchet. La mise à jour du portrait des émissions de GES produites par la gestion des matières résiduelles sera par ailleurs dévoilée au début de 2020.

Carte des milieux naturels d'intérêt métropolitain

À la suite d'une analyse détaillée et approfondie du territoire en 2018, l'administration de la Communauté a produit une nouvelle carte des milieux naturels d'intérêt métropolitain qui s'insère dans la poursuite de l'objectif de protection de 17 % du territoire inscrit au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Elle constitue une bonification de la carte 21 – Potentiel de conservation des bois, corridors forestiers et des milieux humides naturels.

L'ajout de milieux humides d'intérêt métropolitain et d'autres milieux naturels d'intérêt métropolitain (milieux identifiés d'intérêt par les gouvernements provincial et fédéral incluant les habitats d'espèces en péril, occurrences prioritaires d'espèces floristiques, écosystèmes forestiers exceptionnels et alvars) permettra d'atteindre un potentiel des aires de conservation de 21,8 % du territoire.

En début d'année 2019, la carte et la méthodologie ont été soumises au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), à celui de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) et a fait l'objet d'échanges jusqu'en août. La carte résultant de ces travaux a été présentée au comité exécutif en octobre 2019 et, par la suite, aux aménagistes du territoire. Elle fait actuellement l'objet d'une consultation technique.

UN PLAN D'ACTION MÉTROPOLITAIN POUR LE GRAND MONTRÉAL VERT ET BLEU

En septembre 2019, la Communauté a adopté le Plan Archipel, un plan d'action métropolitain sur l'eau visant à améliorer la gestion des cours d'eau au bénéfice de l'ensemble de la population. Le Plan Archipel est le résultat des travaux de la commission de l'environnement terminés en 2018 et d'une vaste consultation tenue à l'été 2018 auprès de quelque 150 municipalités, agglomérations, municipalités régionales de comté (MRC), et autres acteurs clés de la gestion de l'eau dans le Grand Montréal.

Le Plan Archipel propose onze mesures métropolitaines réunies autour de deux orientations. La première, un aménagement résilient de l'archipel, confirme la volonté de la Communauté d'accroître la résilience des secteurs urbains et périurbains face aux dynamiques caractérisant les cours d'eau, notamment celles liées aux risques d'inondation.

La seconde orientation, un archipel attrayant, atteste de l'importance des paysages riverains, des milieux naturels aquatiques et des ressources en eaux en tant que facteurs d'attractivité de la région métropolitaine. Elle vise la mise en place de mesures relatives aux diverses composantes de cette attractivité, notamment l'accessibilité aux rives et aux cours d'eau, la conservation des milieux naturels, la pratique d'activités récréatives et touristiques, la qualité de l'eau, ainsi que la sécurité des approvisionnements en eau potable.

Parmi les mesures ciblées dans ce plan, mentionnons la mise en place d'outils de suivi des niveaux d'eau et de cartographie des zones inondables, l'élaboration de mesures d'aménagement et d'urbanisme favorisant la résilience en zone inondable, le développement d'une stratégie métropolitaine de lutte aux

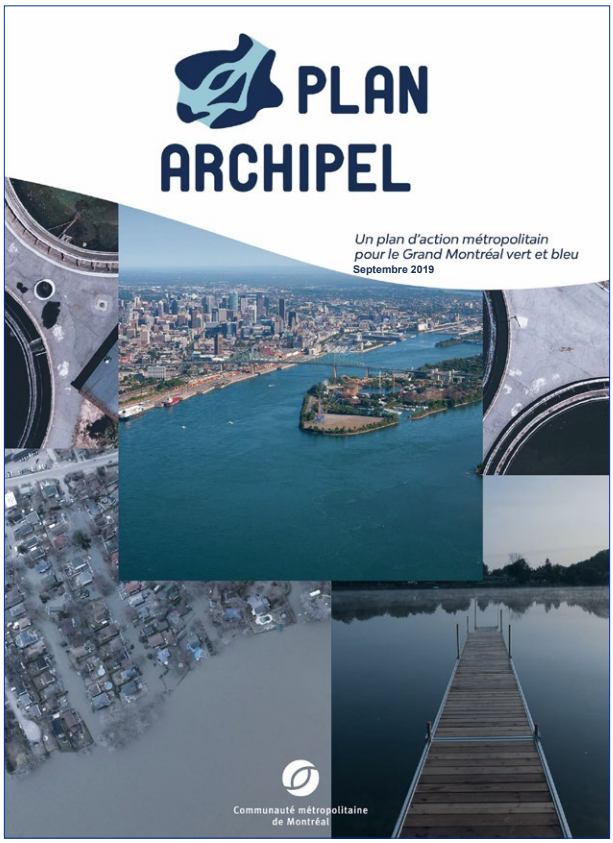

espèces exotiques envahissantes et l'appui à des projets de renaturalisation et de reboisement des rives et des plaines inondables des cours d'eau métropolitains et des secteurs fragiles sur le plan hydrique.

La mise en œuvre du Plan Archipel s'est amorcée à la fin de l'automne 2019 et se poursuivra au cours des cinq prochaines années.

POUR EN SAVOIR PLUS ...

(Document pdf)

Groupe de travail sur les espèces en péril

Une formation pour les directeurs généraux et les aménagistes des MRC et agglomérations du territoire relative à la *Loi sur les espèces en péril* et la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* a eu lieu en février 2019, dans les bureaux de la Communauté, afin de faire comprendre l'impact de ces lois sur la gestion du territoire municipal.

Par la suite, la Communauté a participé aux travaux menant à l'élaboration du Plan d'action intégré pour les espèces en péril sur le territoire de la CMM. Ce plan d'action, qui va déterminer les mesures de conservation les plus adéquates pour le maintien et le rétablissement des espèces en péril, pourra donc s'intégrer ou permettre de bonifier le plan de conservation des milieux naturels de la CMM à venir.

La version finale de ce plan d'action est prévue pour le début de l'année 2020.

Suivi de l'application réglementaire sur l'assainissement des eaux usées

Le 18 mars 2019, une séance d'information publique s'est tenue dans les locaux de la Communauté sur le suivi de l'application réglementaire sur l'assainissement des eaux. Un questionnaire portant sur l'année 2018 a été acheminé aux représentants des municipalités délégataires et les réponses obtenues ont servi de base à la préparation du rapport de suivi 2018 dont la publication est prévue au début de l'année 2020.

Des rencontres individuelles avec quelques municipalités ont permis de clarifier les attentes de la Communauté par rapport au suivi que les municipalités doivent exercer.

Portrait du couvert arborescent du Grand Montréal

Les arbres et les forêts fournissent, simultanément, plusieurs bénéfices qui ont des effets significatifs sur les impacts générés par les changements climatiques tant en milieu urbain que rural. Le portrait du couvert arborescent du Grand Montréal a été approfondi et a fait l'objet d'un numéro de Perspective Grand Montréal à l'automne : https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2019/04/2019-04.RapportAgora2018-F.pdf

Ce portrait a été réalisé dans la continuité des travaux sur l'agrile du frêne et à l'aide de données provenant de la canopée.

Portrait des émissions de GES du secteur des transports dans le Grand Montréal

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan stratégique de développement du transport collectif, l'ARTM a souhaité dresser le portrait des émissions de GES liées au transport sur son territoire. L'étude a été menée avec la CMM afin que les deux organisations bénéficient des résultats.

Le dernier inventaire des émissions de GES sur le territoire de la CMM avait été réalisé en 2010 avec des données de 2006. Le présent bilan faisant état des émissions de GES pour l'année 2016, offre ainsi la possibilité d'observer l'évolution des émissions de GES attribuables au transport durant une décennie.

Par ailleurs, la réalisation de cette étude permet à la CMM de remplir une partie de ses obligations relatives à la mesure 27 du PMGMR 2015-2020 puisque les émissions de GES du transport des matières résiduelles font partie des émissions de GES imputables à la gestion des matières résiduelles.

LA TRAME VERTE ET BLEUE

La région métropolitaine de Montréal se caractérise par l'abondance et la diversité de ses milieux naturels. Pour les conserver et continuer de bénéficier de leurs bienfaits, cette richesse collective doit impérativement être préservée et mise en valeur. Dans cette optique, la CMM a choisi de miser sur un projet porteur pour toute la région métropolitaine, soit la création d'un réseau structuré d'espaces naturels à des fins récréotouristiques appelé la *Trame verte et bleue*.

La mise en place de la Trame verte et bleue (TVB) s'inscrit dans les projets financés par le Fonds de développement métropolitain. Le conseil de la Communauté a établi, dans le cadre de ce fonds, quatre programmes d'aide financière pour créer ce vaste réseau d'espaces verts et bleus. Divers projets sont en cours de réalisation. La gestion des projets de la TVB est assurée par le Bureau de projet de la Communauté en collaboration avec des partenaires.

À ce jour, 55 projets sont financés dans le cadre du programme de la Trame verte et bleue. Parmi ces derniers, notons l'acquisition de milieux naturels dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest à Montréal, l'aménagement d'un sentier cyclable régional à Sainte-Anne-des-Plaines, Terrebonne et Blainville et la réalisation des plans et devis pour la Promenade fluviale du Grand Montréal sur la digue de la Voie maritime du Saint-Laurent.

En 2019, la Communauté et ses partenaires ont procédé à l'inauguration de divers projets notamment : la plage urbaine de Verdun, à Montréal, et le secteur d'accueil du Parc de la Rivière-des-Milles-Îles, à Laval. On a aussi annoncé l'acquisition de la forêt domaniale de Mascouche et de différents milieux naturels dans le cadre de la mise en place du Grand parc de l'Ouest à Montréal. La Communauté a également poursuivi ses efforts avec ses partenaires en vue de la création de la Promenade fluviale du Grand Montréal sur la digue de la voie maritime du Saint-Laurent.

La fin des travaux de nombreux projets d'envergure de la région métropolitaine est prévue pour 2020. Parmi ceux-ci, notons l'aménagement de la piste cyclable La Seigneurie

des Plaines à Sainte-Anne-des-Plaines, Blainville et Terrebonne, celui de la plage de l'Est dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, à Montréal, ainsi que deux projets de mise en valeur des abords de la rivière à la Tortue à Candiac et à Delson.

Ce vaste chantier métropolitain est donc déjà bien engagé, mais beaucoup reste à faire. Les 82 municipalités du Grand Montréal comptent sur l'aide financière de la Communauté et du gouvernement pour la réalisation de projets d'envergure sur leur territoire. Une demande a été déposée auprès du gouvernement du Québec pour la mise sur pied d'une seconde phase du programme de financement permettant la réalisation de travaux pour un montant totalisant 150 M$.

La Communauté a d'ailleurs fait paraître en 2019 un fascicule intitulé *Bilan et perspectives d'un vaste chantier métropolitain*, à l'automne 2019. On y décrit l'ensemble des réalisations de la Communauté en matière d'acquisition et de mise en valeur des milieux naturels depuis 2002, mais également ses priorités quant à la mise en place de la Trame verte et bleue pour les prochaines années.

Cinq axes d'intervention ont été retenus pour faire rayonner le Grand Montréal soit la création de parcs métropolitains, l'acquisition et la mise en valeur de milieux naturels, le reboisement, les navettes fluviales et la mise en place du Réseau vélo métropolitain dont le plan directeur a été adopté en septembre 2017.

POUR EN SAVOIR PLUS ...

(Document pdf)

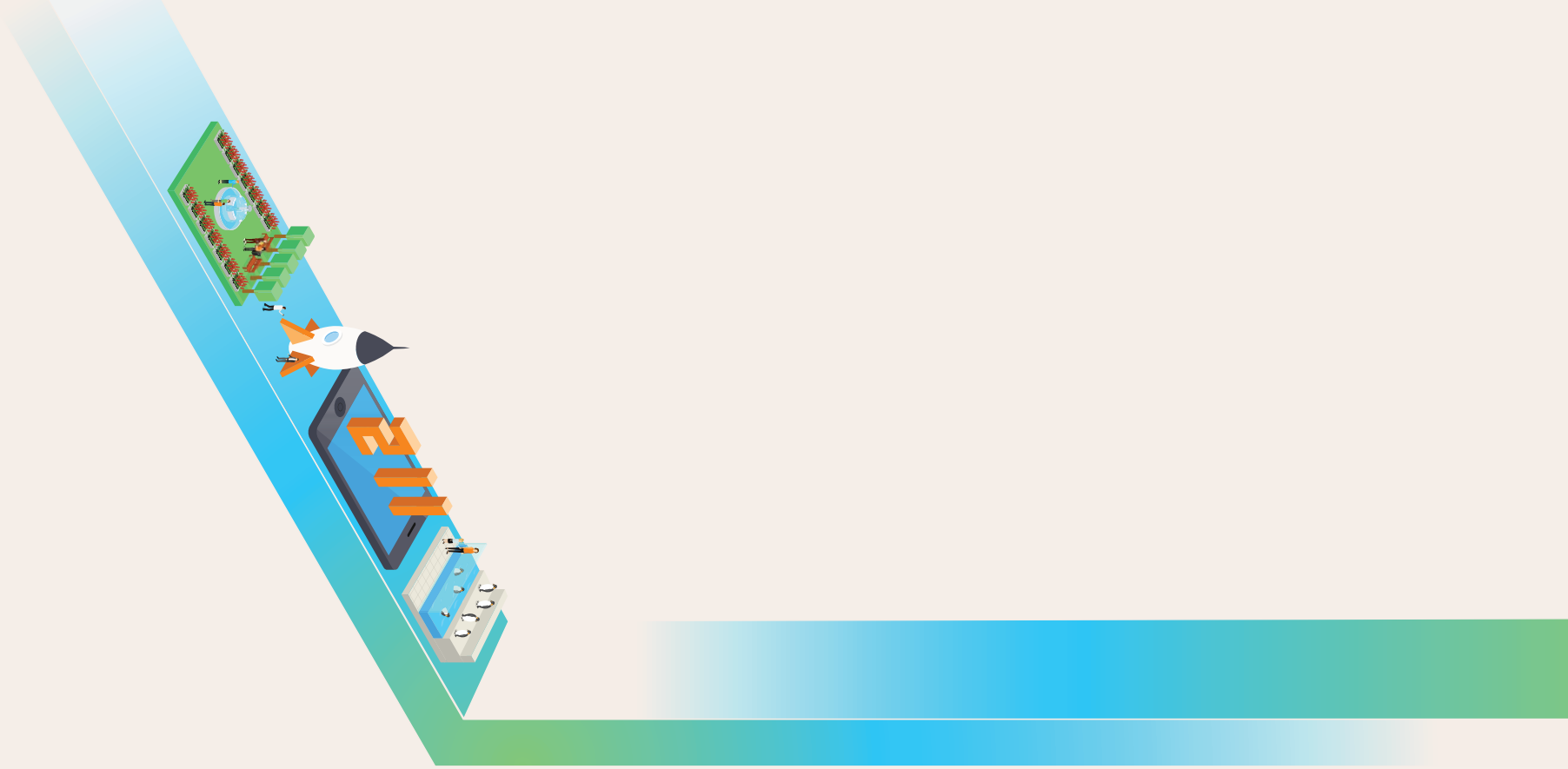

05 ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

Crédit Shutterstock

En vertu de la loi, la Communauté contribue au financement des équipements à caractère métropolitain, soit :

- **le Jardin botanique de Montréal (y compris l'Insectarium);**
- **le Biodôme de Montréal;**
- **le Planétarium de Montréal;**
- **le Cosmodôme de Laval.**

Financement des équipements métropolitains

La commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances (CDEEMF) s'est notamment penchée cette année sur le financement des équipements métropolitains. Pour ce faire, elle a reçu, en septembre, les représentants d'Espace pour la Vie et du Cosmodôme.

Dans la foulée des échanges qui s'en sont suivis, la commission a adopté, en novembre, une résolution afin de demander au gouvernement du Québec de participer à nouveau au financement des déficits d'exploitation des équipements métropolitains. La commission invitait le gouvernement du Québec à reconnaître le rayonnement de ces équipements. Le financement demandé est à hauteur du taux de fréquentation des visiteurs provenant de l'extérieur du territoire de la Communauté, soit environ 50 %.

Rappelons que jusqu'en 2014, le financement des équipements métropolitains était également assuré par un transfert conditionnel du gouvernement du Québec à la Communauté. Ce transfert, qui s'élevait à 13 M$ par an entre 2001 et 2005, a été majoré à 13,3 M$ entre 2006 et 2014 puis aboli en 2015.

En 2018, la contribution de la Communauté au financement des déficits d'exploitation des équipements métropolitains s'est élevée à 25,5 M$.

211®

Grand Montréal

www.211qc.ca

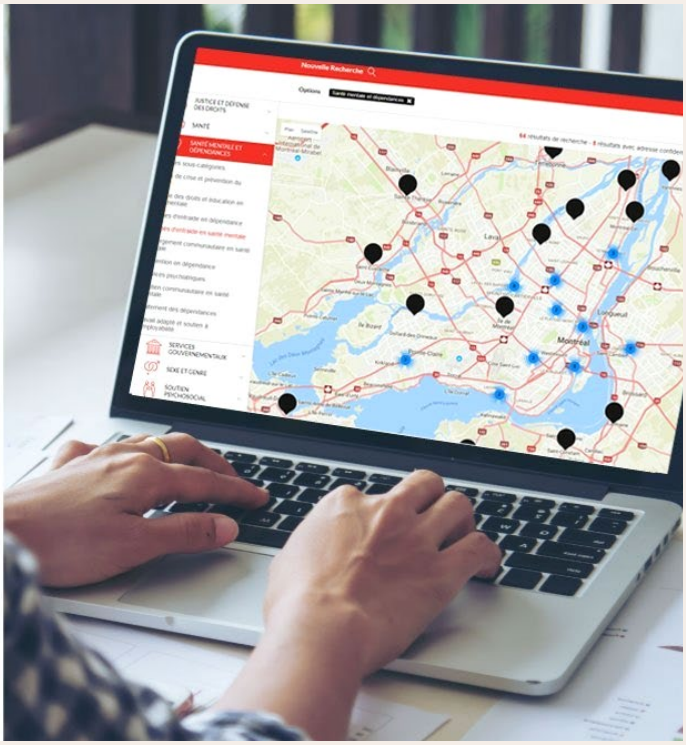

Le service *211 Grand Montréal*

Le 211 Grand Montréal est un service d'information et de référence pour la population ayant des besoins sociocommunautaires non-urgents, assurés par le Centre de Référence du Grand Montréal (CRGM). Le conseil de la Communauté a donné, en septembre 2017, le feu vert pour le financement de ce service. Quant au volet Web, qui donne accès à quelque 5 000 ressources en logement, en aide alimentaire, en aide aux devoirs, en services aux aînés, aux personnes handicapées, il a été rendu disponible dès janvier 2018 et le volet téléphonique dès avril 2018.

En composant le 2-1-1, les citoyennes et les citoyens des 82 municipalités du Grand Montréal peuvent désormais être dirigés par un conseiller vers les ressources sociocommunautaires qui peuvent le mieux répondre à leurs besoins, et ce, de 8 h à 18 h, 7 jours par semaine, 365 jours par année.

Le financement du 211 Grand Montréal a été assuré, en 2018, par le Fonds de développement métropolitain à la suite d'une affectation de la partie du surplus provenant des quotes-parts qui avaient été prélevées en 2017 pour financer ce service. Ainsi, aucune quote-part n'a été prélevée pour le 211 Grand Montréal en 2018.

Le 13 septembre 2018, le comité exécutif a convenu de recommander au conseil de tenir compte de la volonté de 18 municipalités de la couronne Sud de ne pas être desservies par le service 211 Grand Montréal. Le 5 novembre 2018, le conseil de la Communauté a adopté un règlement à cet effet, en vertu de l'article 177 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*. Depuis 2019, ces 18 municipalités ne contribuent donc plus au financement du service et un montant équivalent à leurs quotes-parts a été retranché des versements de la CMM au CRGM. Il en résulte une diminution d'environ 30 000 $ ou 5 % du budget alloué au 211 Grand Montréal.

En 2019, le service 211 Grand Montréal a néanmoins poursuivi ses activités. La mise à jour annuelle de son répertoire aura lieu et des efforts particuliers seront consentis en matière de communication afin d'accroître la notoriété du service auprès de la population et des organismes communautaires.

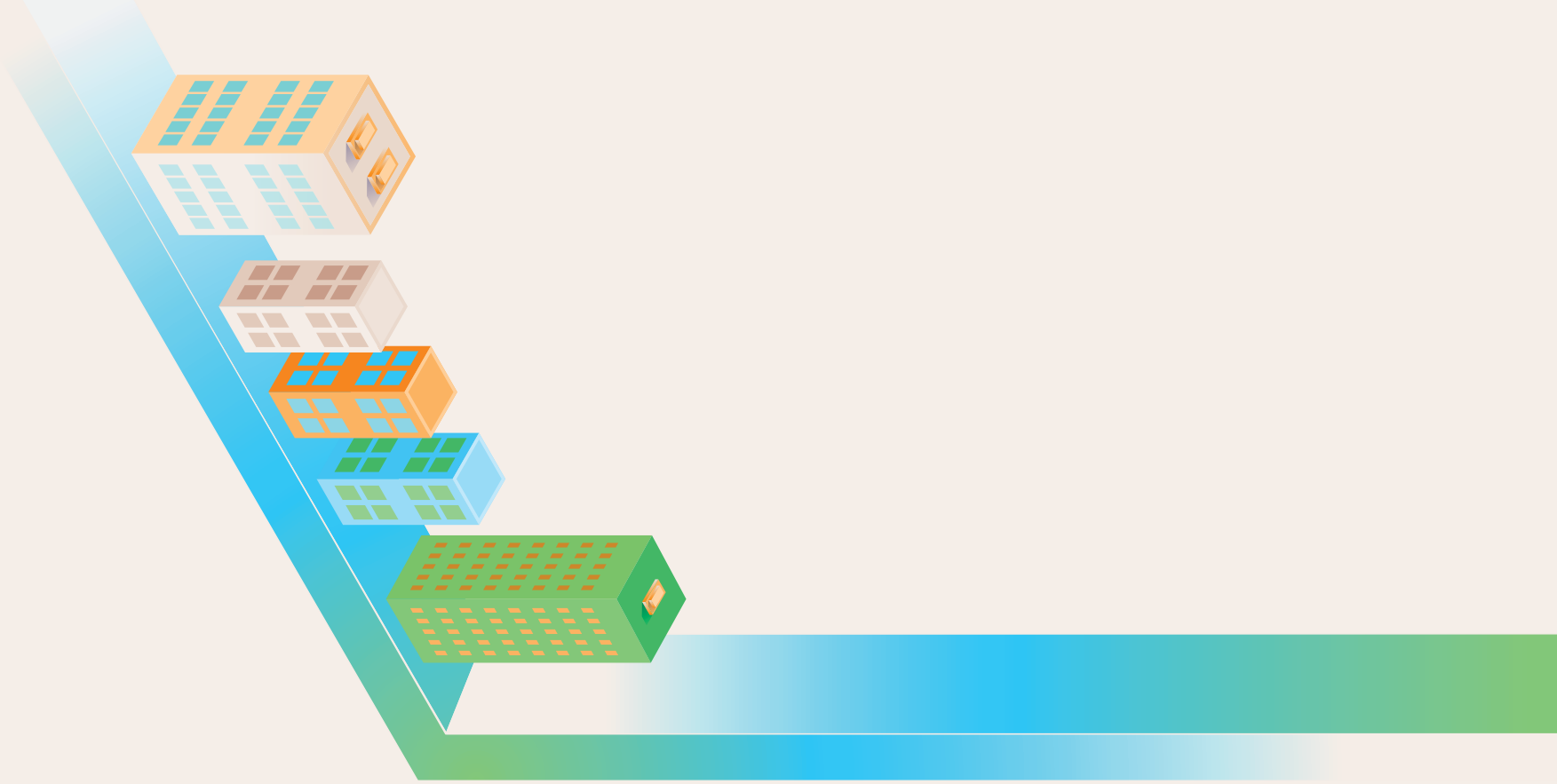

06 LOGEMENT SOCIAL

Depuis 2001, la Communauté a consacré près de 650 M$ au logement social. Selon les années, c'est 30 % à 50 % du budget de la Communauté qui est destiné au remboursement de la contribution financière des municipalités aux programmes de logements sociaux et abordables. Ce mode de financement permet de soutenir, année après année, le parc d'Habitations à loyer modique (HLM), les Habitations Jeanne-Mance et les ménages bénéficiaires du programme Supplément au loyer (PSL).

En 2019, la commission du logement social s'est plus particulièrement intéressée aux nouveaux pouvoirs conférés aux municipalités par des modifications récentes à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU). Deux importants projets de logements sociaux et abordables ont par ailleurs été mis en chantier.

Des investissements de 60 M$

En 2019, des investissements de 28,8 M$ étaient prévus pour soutenir les HLM, le programme Supplément au loyer ainsi que la Corporation d'habitation Jeanne-Mance. Un investissement de 31,3 M$ était également prévu pour la réalisation de projets AccèsLogis. Au total, ces investissements représentent 43 % du budget annuel de la CMM.

Les travaux de la commission du logement social

La commission du logement social s'est réunie à sept reprises. La commission a mené des travaux dans le cadre de deux mandats qui lui ont été confiés, soit le mandat permanent en matière de suivi financier et un mandat portant sur l'inclusion du logement social.

Le suivi financier des interventions de la CMM

En décembre 2017, le comité exécutif confiait un mandat permanent à la commission du logement social visant à assurer, sur une base annuelle, le suivi des remboursements de la Communauté dans le cadre des programmes qu'elle soutient (Habitations à loyer modique (HLM), Supplément au loyer (PSL), AccèsLogis, Habitations Jeanne-Mance).

La commission devait également évaluer l'impact des budgets des gouvernements du Canada et du Québec et les modifications apportées aux programmes d'habitation faisant l'objet d'un remboursement de la Communauté.

La commission devait, en outre, prendre connaissance des attentes des municipalités à l'égard des programmes d'habitation soutenus par la Communauté et, notamment, en ce qui concerne le nombre d'unités que les municipalités souhaitent construire annuellement dans le cadre du programme AccèsLogis.

Un rapport a été déposé le 12 septembre 2019 au comité exécutif et rendu public puis transmis au gouvernement du Québec et à la Société d'habitation du Québec. L'essentiel des recommandations de ce rapport ont été intégrées dans le document : *Pour un Grand Montréal attractif et compétitif : Attentes de la CMM pour le prochain gouvernement du Canada*, publié le 19 septembre 2019, ainsi que dans les principales demandes de la Communauté dans le cadre des demandes prébudgétaires 2019-2020 du gouvernement du Québec, rendues publiques le 5 décembre 2019.

L'inclusion du logement social

Le 13 septembre 2018, la commission du logement social s'était vu confier un premier mandat portant sur l'inclusion en référence aux modifications apportées, en 2017, à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) conférant de nouveaux pouvoirs aux municipalités, dont celui d'adopter un règlement imposant l'inclusion de logements sociaux, abordables ou familiaux dans les nouveaux projets résidentiels.

Dans ce cadre, la commission a notamment invité la Ville de Montréal à présenter le bilan de la Stratégie d'inclusion, en place depuis 15 ans, ainsi que son projet de règlement d'inclusion *Pour une métropole mixte.* La commission a aussi effectué un sondage afin de découvrir les intentions des municipalités en matière d'inclusion et leurs attentes par rapport à la CMM.

En mars 2019, la commission prenait connaissance des résultats du sondage et remettait son rapport au comité exécutif le 18 avril 2019. Une orientation de la Communauté en faveur d'une plus grande autonomie pour une inclusion du logement social, abordable et familial adaptée à la réalité de chaque municipalité a alors été adoptée et rendue publique lors d'une conférence de presse.

Le comité exécutif a par ailleurs résolu d'élargir le mandat de la commission en matière d'inclusion et de prolonger ces travaux jusqu'en juin 2020.

La Communauté a, dès lors, entrepris de rédiger un guide d'accompagnement pour les municipalités souhaitant adopter un règlement d'inclusion, un modèle de règlement municipal que les municipalités pourront adapter à leur guise et des fiches d'information. Une journée d'ateliers est également en préparation et devrait se tenir au printemps 2020.

Table technique CMM-Municipalités en logement social

Dans la foulée des mandats confiés à la commission du logement social, une rencontre de la Table technique CMM-Municipalités sur le logement social s'est tenue en mai 2019. Cette Table est formée des responsables du dossier du logement social de chacun des cinq secteurs géographiques de la Communauté et des directions des offices d'habitation.

13e édition du Rendez-vous de l'habitation

La 13e édition du Rendez-vous de l'habitation, organisée par la Société d'habitation du Québec, s'est tenue le 5 novembre à Québec devant un nombre record de 465 participants. La CMM y a présenté une conférence ayant pour titre *Mixité sociale : quel rôle pour les municipalités en matière de logement social et abordable?* Cette conférence a notamment permis de donner un aperçu du coffre à outils à la disposition des municipalités de même que de nouveaux pouvoirs dévolus aux municipalités en matière d'inclusion du logement social, abordable et familial.

Deux importants projets de logements sociaux et abordables mis en chantier

Malgré un ralentissement important observé en 2018 dans la livraison de projets AccèsLogis, le parc de logements sociaux et abordables du Grand Montréal s'agrandit tous les ans grâce à la participation de nombreux partenaires, y compris la CMM. Mentionnons qu'à la suite de l'injection de sommes supplémentaires par le gouvernement du Québec, bon nombre de projets ont progressé cet automne.

En 2019, deux importantes mises en chantier ont retenu notre attention :

Le projet d'habitation le 3270 Saint-Elzéar

Le 21 juin 2019, le président de la commission du logement social et maire de Terrebonne, M. Marc-André Plante, prenait la parole lors de la visite du chantier d'un important projet pour personnes âgées en perte d'autonomie à Laval. Ce projet de 141 logements augmentera de façon très significative l'offre de logements AccèsLogis destinés à cette clientèle.

La CMM a remboursé la contribution municipale de 2,8 M$ engagée par la Ville de Laval dans la réalisation de ce projet AccèsLogis. La CMM remboursera également la contribution de la Ville au programme Supplément au loyer, montants qui seront disponibles pour l'ensemble des locataires, leur garantissant de ne débourser que 25 % de leur revenu pour se loger.

Le plus important projet de l'histoire du programme AccèsLogis dans un TOD.

Le 15 novembre 2019, la CMM participait, en compagnie de Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, de Mme Chantal Rouleau, ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, et de la mairesse de Montréal et présidente de la CMM, Mme Valérie Plante, à une visite du chantier du projet de l'Îlot Rosemont, soit un immeuble de dix étages construit directement au-dessus de la station de métro Rosemont. Ce projet comptera 193 nouveaux logements abordables pour des aînés vivant en couple ou seul. Ce projet abritera aussi un centre administratif pour l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM).

Il s'agit du plus important projet de l'histoire du programme AccèsLogis au Québec. La Communauté métropolitaine de Montréal remboursera 4,1 M$.

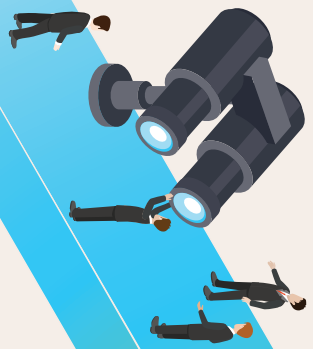

02 L'OBSERVATOIRE GRAND MONTRÉAL

L'Observatoire Grand Montréal est la plateforme de la Communauté vouée à la diffusion de données statistiques, de produits cartographiques et d'analyses statistiques sur la région métropolitaine. Il permet de suivre en continu le développement de la région et d'appuyer ainsi la planification et la prise de décision. De plus, l'Observatoire alimente les partenaires de la CMM et le grand public en données et en statistiques sur le Grand Montréal.

L'année 2019 s'est notamment distinguée avec la parution de la première édition des *Portraits territoriaux*. La mise à jour des indicateurs de suivi s'est poursuivie en 2019.

Première édition des *Portraits territoriaux*

Le 4 avril 2019, la CMM a mis en ligne la toute première édition des *Portraits territoriaux*. Il s'agit d'une série de documents PDF d'une dizaine de pages présentant une synthèse statistique et cartographique permettant de mieux saisir la réalité de chacune des 82 municipalités et des 14 MRC et agglomérations du Grand Montréal. Afin de rendre ces portraits accessibles au plus grand nombre, la Communauté a accompagné les municipalités, les MRC et les agglomérations de la région pour qu'elles puissent intégrer ces portraits à leur site Web respectif.

L'information contenue dans ces portraits porte sur des thématiques telles que l'occupation du territoire, la sociodémographie, l'habitation, l'emploi, les entreprises, le transport et l'environnement et provient de sources fiables – notamment Statistique Canada, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la Société d'habitation du Québec (SHQ), l'Enquête origine-destination.

Ces portraits seront mis à jour annuellement afin que les partenaires de la CMM ainsi que la population de la région aient accès à de l'information pertinente et actuelle sur les différents territoires de la Communauté.

Autres publications de l'Observatoire

Dans le but d'appuyer la planification de la région, l'Observatoire a également poursuivi la publication du bulletin *Perspective Grand Montréal*. Il y a eu quatre numéros publiés en 2019.

Un premier numéro présentait les principaux chantiers de construction en cours dans le Grand Montréal ainsi que les données les plus à jour permettant de faire le suivi de la valeur des permis de bâtir délivrés dans la région métropolitaine. Un deuxième numéro traçait un portrait de l'immigration internationale dans le Grand Montréal. En juin, un numéro concernant le logement locatif a montré l'évolution des taux d'inoccupation et des mises en chantier, tout en s'attardant sur la question plus spécifique du logement social et abordable. Enfin, le quatrième numéro portait sur l'évolution de la canopée sur le territoire métropolitain.

À l'automne 2019, l'Observatoire a également publié le Bilan économique du Grand Montréal, édition 2019. Ce numéro de la collection des *Cahiers métropolitains* présente un bilan de l'économie de la région dans son ensemble et de ses cinq secteurs géographiques, soit les agglomérations de Montréal et de Longueuil, Laval et les couronnes Nord et Sud. Les indicateurs analysés portent notamment sur le marché de l'emploi, le capital humain, les investissements et le taux d'inoccupation des locaux industriels et des espaces à bureau.

En plus d'être des outils de référence à la planification, ces publications bénéficient d'un écho médiatique important qui leur permet d'informer la population du Grand Montréal sur le développement de la région et sur les grands enjeux qui y sont associés.

Suivre l'évolution du Grand Montréal : mise à jour des indicateurs de suivi

La mise à jour d'indicateurs permettant de suivre le développement du Grand Montréal s'est poursuivie en 2019. Ceux–ci fournissent de l'information statistique sur l'évolution du Grand Montréal, de ses 14 MRC ou territoires équivalents, et de ses 82 municipalités en matière de sociodémographie, d'aménagement, de logement, de transport, d'économie ou d'environnement. Les données compilées et mises à jour dans l'Observatoire proviennent d'un grand nombre de sources telles que Statistique Canada, l'ISQ, la SCHL et la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), etc.

Plusieurs indicateurs, permettant de positionner le Grand Montréal par rapport aux autres grandes régions métropolitaines nord-américaines, ont également été ajoutés ou mis à jour dans la section *Comparaisons nord-américaines* de l'Observatoire. Les données présentées dans cette section couvrent un large éventail de thématiques, qu'il s'agisse, à titre d'exemple, de l'immigration, de l'emploi, du logement social et abordable, ou de l'occupation du territoire. Ces données comparatives appuient la planification de la CMM et sont reprises dans les différentes publications de l'Observatoire.

PERSPECTIVE
GRAND MONTRÉAL
PÉNURIE DE LOGEMENTS LOCATIFS ET RALENTISSEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET ABORDABLES
TAUX D'INOCCUPATION DES LOGEMENTS LOCATIFS SOUS LA BARRE DES 2 % POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS 2005
FAIBLE TAUX D'INOCCUPATION DANS LES CINQ SECTEURS GÉOGRAPHIQUES DU GRAND MONTRÉAL

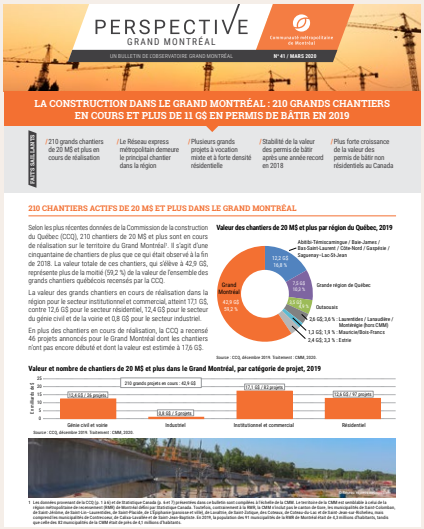
PERSPECTIVE
GRAND MONTRÉAL
LA CONSTRUCTION DANS LE GRAND MONTRÉAL : 210 GRANDS CHANTIERS EN COURS ET PLUS DE 11 G$ EN PERMIS DE BÂTIR EN 2019
210 CHANTIERS ACTIFS DE 20 M$ ET PLUS DANS LE GRAND MONTRÉAL

PERSPECTIVE
GRAND MONTRÉAL
L'IMMIGRATION INTERNATIONALE : PRINCIPAL FACTEUR D'ACCROISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE DANS LE GRAND MONTRÉAL
85 % DES IMMIGRANTS DU QUÉBEC SONT ÉTABLIS DANS LE GRAND MONTRÉAL
LES IMMIGRANTS REPRÉSENTENT MAINTENANT LE QUART DE LA POPULATION DE LA RÉGION

PERSPECTIVE
GRAND MONTRÉAL
CANOPÉE MÉTROPOLITAINE : DES GAINS SUPÉRIEURS AUX PERTES DEPUIS 2011
AUGMENTATION DE LA CANOPÉE DANS LES CINQ SECTEURS GÉOGRAPHIQUES DU GRAND MONTRÉAL DEPUIS 2011

CAHIERS
Métropolitains
BILAN ÉCONOMIQUE DU GRAND MONTRÉAL
ÉDITION 2019

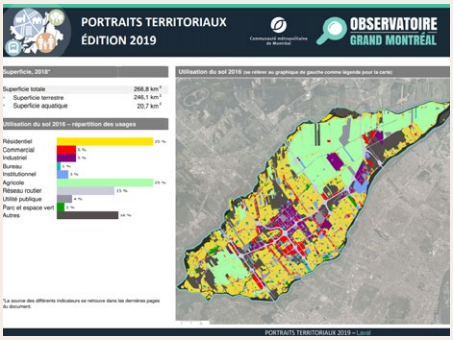
PORTRAITS TERRITORIAUX
ÉDITION 2019
OBSERVATOIRE GRAND MONTRÉAL

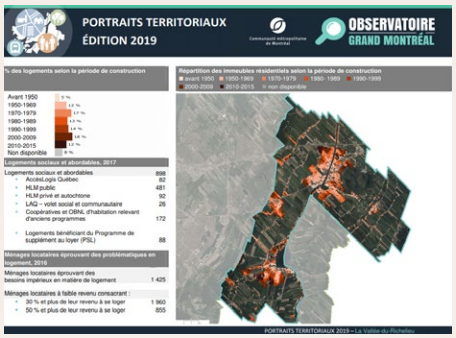
PORTRAITS TERRITORIAUX
ÉDITION 2019
OBSERVATOIRE GRAND MONTRÉAL

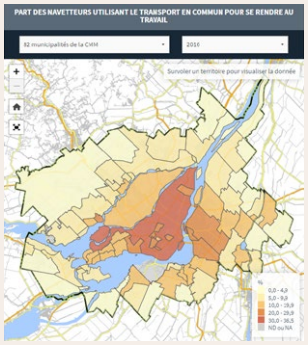
PART DES NAVETTEURS UTILISANT LE TRANSPORT EN COMMUN POUR SE RENDRE AU TRAVAIL

08 TRANSPORT

La commission du transport a été très occupée en 2019 et elle a terminé deux mandats - le premier sur la diversification des sources de financement et le second sur la tarification sociale du transport en commun. Elle a commencé à travailler sur un troisième mandat portant sur les effets de débordement en transport en commun.

C'est également en 2019 que le conseil de la Communauté a adopté le *Règlement numéro 2019-79 concernant la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade.*

La Communauté a par ailleurs poursuivi ses nombreuses collaborations avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et a terminé la phase II du Programme d'aide à la conception de l'aménagement des aires TOD.

Commission du transport : mandat sur la diversification des sources de financement

En 2019, la commission du transport a mené à terme ses travaux relatifs à l'évaluation de nouvelles sources de financement pour le transport en commun métropolitain structurant. Le rapport de la commission a été adopté en février et transmis aux instances gouvernementales concernées ainsi qu'à l'ARTM.

Le rapport analyse l'apport des nouvelles sources dans un contexte marqué par la hausse importante des dépenses d'exploitation et d'immobilisation du transport en commun. Selon les estimations, cette hausse occasionnera une augmentation moyenne annuelle de 8 % des contributions municipales d'ici à 2028.

Le rapport contient aussi une série de recommandations visant l'optimisation des contributions financières des gouvernements du Québec et du Canada ainsi que l'équilibre entre les différents contributeurs. Une série de mesures sont proposées pour introduire de nouvelles sources de financement incluant l'adoption, à court terme, d'un règlement métropolitain concernant la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

Il est estimé que les coûts du cadre financier de 2018 à 2028 passeront de 2,9 G$ en 2018 à 5,7 G$ en 2028. Une somme de 24 M$ à 300 M$ sera nécessaire pour assurer le respect de la cible de financement de 30 % du cadre financier métropolitain pour les contributions municipales.

Le 3 octobre, la commission du transport a rencontré le député de Beauharnois et adjoint parlementaire du ministre des Transports du Québec, M. Claude Reid, qui s'est vu confier le mandat de diriger les travaux d'un chantier sur le financement de la mobilité dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec.

La commission a profité de la rencontre pour réitérer ses recommandations sur les sources de financement du transport collectif dans le Grand Montréal telles qu'elles apparaissent dans le rapport déposé en février.

Autre mandat : définir des orientations et des attentes à l'égard de la tarification sociale

La commission du transport a également terminé, en 2019, ses travaux relatifs à la tarification sociale du transport collectif. Conformément à son mandat, la commission a réalisé un bilan des expériences canadiennes. Par la suite, elle a consulté des organismes publics de transport en commun et des représentants des cinq secteurs de la Communauté. Le rapport de la commission, intitulé *Orientations et attentes à l'égard de la tarification sociale du transport en commun sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal*, a été adopté le 14 février 2019 par le comité exécutif.

Le rapport précise notamment qu'une mesure de tarification sociale s'inscrit dans une logique de redistribution de la richesse et doit donc obligatoirement être entièrement financée par le gouvernement du Québec. Les attentes formulées à l'ARTM visent l'optimisation du processus d'évaluation d'une mesure de tarification sociale et de ses impacts potentiels ainsi que de la démarche relative à son implantation éventuelle.

Troisième mandat : analyser les effets de débordement en transport en commun

En septembre, le comité exécutif a confié à la commission un nouveau mandat relativement à l'actualisation du portrait des effets de débordement en matière de transport sur le territoire de la Communauté.

Les travaux ont été amorcés en vue d'établir les principaux effets de débordement en matière de transport provenant des zones périmétropolitaines et d'en estimer leurs impacts financiers sur les municipalités de la Communauté. La commission entend trouver des mesures permettant de limiter les effets de débordement. Les travaux se poursuivront au début de 2020 et la commission devrait transmettre ses recommandations en mars 2020.

Adoption du règlement sur la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade

Parmi l'ensemble des nouvelles sources de financement étudiées par la commission du transport, la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade est celle qui pourrait être mise en place le plus rapidement.

C'est pourquoi, le 20 juin 2019, le conseil a adopté le *Règlement numéro 2019-79 concernant la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade*.

Ce règlement, dont la prise d'effet est prévue au plus tard le 1er janvier 2021, fixe le montant de la taxe, qui sera indexé annuellement, à 50 $. Il est évalué que le produit de cette taxe variera de 104,7 M$ en 2021, à 117,8 M$ en 2028 après versement de frais administratifs de 2 % à la Société de l'assurance automobile du Québec.

Dès l'adoption du règlement, la Communauté a entrepris des démarches auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) en vue de conclure une entente visant la perception de la taxe sur l'immatriculation et le versement du produit à

l'ARTM. Cependant, la SAAQ allègue que le système de perception ne pourra être opérationnel avant le 1er janvier 2023.

Devant l'ampleur du délai invoqué par la SAAQ, le 5 décembre 2019, le comité exécutif a demandé au gouvernement de verser une compensation à l'ARTM d'un montant de 275,4 M$, soit le montant estimé du produit de la taxe pendant la période du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2022.

Poursuite de la phase II du programme TOD

Le programme d'aide à la conception de l'aménagement des aires TOD a été reconduit en 2018. Les travaux associés à la planification des 17 projets retenus dans le cadre de cette seconde phase du programme se sont poursuivis en 2019.

Évoluant à des rythmes variables, mais soutenus, la plupart de ces projets devraient être terminés en 2020. Au terme de cette deuxième phase, le programme aura soutenu, depuis sa création en 2013, la réalisation de 34 projets de planification dans les aires TOD définies au PMAD.

Collaboration avec l'ARTM pour la planification du transport en commun

En 2019, la Communauté a par ailleurs poursuivi ses nombreuses collaborations avec l'Autorité régionale de transport métropolitain dans le cadre de la planification du transport collectif. Ainsi, la Communauté et l'ARTM se sont concertées en vue de la préparation du Plan stratégique de développement du transport collectif (PSDTC) et du Plan des initiatives de développement du transport collectif 2018-2021 (PIDTC).

Le PSDTC définira les orientations de développement du transport collectif dans la région sur un horizon de dix ans tandis que le PIDTC regroupe les nouvelles activités et études déjà en cours de réalisation.

D'autres instruments de planification de l'ARTM et d'organismes publics de transport en commun de la région métropolitaine ont fait l'objet d'analyses par la Communauté et d'échanges avec ses partenaires : les programmes décennaux d'immobilisations (PDI) de l'ARTM et d'exo, et le volet *métro* du programme de la Société de transport de Montréal (STM) ainsi que le Plan stratégique organisationnel de la Société de transport de Laval.

La Communauté a aussi participé aux différents chantiers de l'ARTM relatifs à son projet de refonte tarifaire dont le dépôt pour adoption est prévu à l'été 2020.

Finalement, la Communauté a été consultée dans le cadre de la modification du Règlement concernant la redevance de transport à l'égard du Réseau express métropolitain (REM). Les amendements envisagés étaient de deux ordres : premièrement, ils visaient à modifier les zones de son territoire où seront perçues les redevances; deuxièmement, ils visaient à optimiser l'administration de la perception de cette redevance.

L'ARTM a donné suite aux demandes de la Communauté en soumettant au ministre des Transports un projet modifié en conséquence en vue de son approbation.

09

PUBLICATIONS EN 2019

Janvier

RAPPORT DE SUIVI 2016-2017 SUR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION MÉTROPOLITAINE SUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX

Février

DEMANDES DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2019-2020 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Avril

RAPPORT DE L'AGORA MÉTROPOLITAINE 2018

RAPPORT FINANCIER 2018

Exercice terminé le 31 décembre 2018

STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE DE LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE 2014-2024 – BILAN DES ACTIVITÉS 2018

LE DEVOIR - CAHIER SPÉCIAL C - INONDATIONS

Mars

SOURCES DE FINANCEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF DANS LE GRAND MONTRÉAL

ACCEPTABILITÉ DE DIFFÉRENTES SOURCES DE FINANCEMENT DU TRANSPORT EN COMMUN - RAPPORT DE JANVIER 2019

ORIENTATIONS ET ATTENTES À L'ÉGARD DE LA TARIFICATION SOCIALE DU TRANSPORT EN COMMUN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Mai

PLAN D'ACTION 2019-2023 DU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Juin

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

PERSPECTIVE GRAND MONTRÉAL - NO 39 - JUIN 2019 - PÉNURIE DE LOGEMENTS LOCATIFS ET RALENTISSEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET ABORDABLES

Septembre

PERSPECTIVE GRAND MONTRÉAL - NO 40 - SEPTEMBRE 2019 - AUGMENTATION DE LA CANOPÉE DANS LE GRAND MONTRÉAL DEPUIS 2011

GRATUITÉ DES SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL LORS DE TEMPÊTES DE NEIGE

Novembre

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

TRAME VERTE ET BLEUE DU GRAND MONTRÉAL – BILAN ET PERSPECTIVES D'UN VASTE CHANTIER MÉTROPOLITAIN

Décembre

CAHIERS MÉTROPOLITAINS NO 8 : BILAN ÉCONOMIQUE DU GRAND MONTRÉAL ÉDITION 2019

01 LES INSTANCES DÉCISIONNELLES DE LA COMMUNAUTÉ

Membres du conseil

Présidente

Mme Valérie Plante
Mairesse de la Ville de Montréal

Vice-président

M. Marc Demers
Maire de la Ville de Laval

Agglomération de Montréal

M. Robert Beaudry
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

M. Benoit Dorais
Président du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement Le Sud-Ouest

Mme Nathalie Goulet[1]
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

Mme Christine Gosselin[2]
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Mme Andrée Hénault[3]
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. François Limoges
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Normand Marinacci
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève

M. Beny Masella
Maire de la Ville de Montréal-Ouest

Mme Suzie Miron
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Jérôme Normand
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Sylvain Ouellet
Vice-président du comité exécutif de
la Ville de Montréal

Mme Magda Popeanu
Vice-présidente du comité exécutif de
la Ville de Montréal

M. Giovanni Rapanà[4]
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Edgar Rouleau
Maire de la Ville de Dorval

Mme Maja Vodanovic
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement de Lachine

1 Jusqu'au 22 mai 2019.
2 Depuis le 22 mai 2019.
3 Jusqu'au 22 mai 2019.
4 Depuis le 22 mai 2019.

Laval

Mme Aline Dib[5]
Membre du conseil de la Ville de Laval

Mme Sandra El-Helou[6]
Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Paolo Galati[7]
Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Yannick Langlois[8]
Membre du conseil de la Ville de Laval

Agglomération de Longueuil

Mme Sylvie Parent
Mairesse de la Ville de Longueuil

Mme Doreen Assaad[9]
Mairesse de la Ville de Brossard

M. Pierre Brodeur[10]
Maire de la Ville de Saint-Lambert

M. Jean Martel[11]
Maire de la Ville de Boucherville

M. Martin Murray[12]
Maire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Couronne Nord

M. Pierre Charron
Maire de la Ville de Saint-Eustache

Mme Marlene Cordato
Mairesse de la Ville de Boisbriand

Mme Chantal Deschamps
Mairesse de la Ville de Repentigny

M. Guillaume Tremblay
Maire de la Ville de Mascouche

Couronne Sud

M. Yves Corriveau
Maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

M. Martin Damphousse
Maire de la Ville de Varennes

Mme Lise Michaud
Mairesse de la Ville de Mercier

M. Guy Pilon
Maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

5 Depuis le 8 avril 2019.
6 Jusqu'au 8 avril 2019.
7 Jusqu'au 8 avril 2019.
8 Depuis le 8 avril 2019.
9 Jusqu'au 10 décembre 2019.
10 Depuis le 10 décembre 2019.
11 Jusqu'au 8 décembre 2019.
12 Depuis le 9 décembre 2019.

Membres du comité exécutif

Présidente

Mme Valérie Plante
Mairesse de la Ville de Montréal

Vice-présidente

Mme Sylvie Parent
Mairesse de la Ville de Longueuil

Membres

M. Martin Damphousse
Maire de la Ville de Varennes

M. Marc Demers
Maire de la Ville de Laval

Mme Chantal Deschamps
Mairesse de la Ville de Repentigny

M. Benoit Dorais
Président du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement du Sud-Ouest

M. Sylvain Ouellet
Vice-président du comité exécutif de
la Ville de Montréal

Mme Maja Vodanovic
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement de Lachine

MEMBRES DES COMMISSIONS

Commission de l'aménagement

Président

M. Jérôme Normand
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Vice-présidents

Mme Suzanne Roy*
Mairesse de la Ville de Sainte-Julie

M. Pierre Charron
Maire de la Ville de Saint-Eustache

Membres

M. Éric Beaulieu[13]*
Membre du conseil de la Ville de Longueuil

M. Pierre Brodeur[14]*
Maire de la Ville de Saint-Lambert

Mme Christine Gosselin[15]
Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Daniel Hébert[16]*
Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Claude Larochelle[17]*
Membre du conseil de la Ville de Laval

Mme Laurence Lavigne Lalonde[18]*
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

Mme Suzie Miron[19]
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Mme Maja Vodanovic[20]
Membre du conseil de la Ville de Montréal,
Mairesse de l'arrondissement de Lachine

Mme Stephanie Watt*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

13 Depuis le 12 décembre 2019.
14 Jusqu'au 12 décembre 2019.
15 Depuis le 25 avril 2019.
16 Jusqu'au 25 avril 2019.
17 Depuis le 25 avril 2019.
18 Jusqu'au 25 avril 2019.
19 Depuis le 25 avril 2019.
20 Jusqu'au 25 avril 2019.

Commission de l'environnement

Président

M. Aram Elagoz*
Membre du conseil de la Ville de Laval

Vice-présidents

M. Normand Marinacci
Membre du conseil de la Ville de Montréal,
Maire de l'arrondissement de
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Mme Lise Michaud
Mairesse de la Ville de Mercier

Membres

Mme Anne Barabé*
Membre du conseil de la Ville de Boucherville

Mme Laurence Lavigne Lalonde[21]*
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

Mme Suzie Miron[22]
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Jean-François Parenteau*
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal,
Maire de l'arrondissement de Verdun

M. Guillaume Tremblay
Maire de la Ville de Mascouche

Mme Maja Vodanovic
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement de Lachine

21 Depuis le 25 avril 2019.
22 Jusqu'au 25 avril 2019.

Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances

Président

Mme Doreen Assaad[23]*
Mairesse de la Ville de Brossard

M. Éric Beaulieu[24]*
Membre du conseil de la Ville de Longueuil

Membres

M. Christian Arseneault[25]*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Robert Beaudry
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

M. Davis De Cotis[26]
Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Richard Deschamps*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Mme Nathalie Goulet[27]*
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

M. Christian Ouellette*
Maire de la Ville de Delson

Mme Christiane Yoakim[28]*
Membre du conseil de la Ville de Laval

Vice-présidents

Mme Marlene Cordato
Mairesse de la Ville de Boisbriand

M. Philipe Tomlinson*
Membre du conseil de la Ville de Montréal,
Maire de l'arrondissement d'Outremont

23 Depuis le 12 décembre 2019.
24 Jusqu'au 12 décembre 2019.
25 Jusqu'au 25 avril 2019.
26 Jusqu'au 25 avril 2019.
27 Depuis le 25 avril 2019.
28 Depuis le 25 avril 2019.

Commission du logement social

Président

M. Marc-André Plante[29]*
Maire de la Ville de Terrebonne

M. Stéphane Williams[30]*
Maire de la Ville de Saint-Amable

Vice-présidents

Mme Monique Bastien*
Membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil

M. Pierre Lessard-Blais*
Membre du conseil de la Ville de Montréal,
Maire de l'arrondissement de
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Membres

M. Alexandre Bélisle[31]*
Maire de la Municipalité de Verchères

M. Nicholas Borne*
Membre du conseil de la Ville de Laval

Mme Marie-Josée Parent*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Jocelyn Pauzé*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Richard Ryan*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

29 Président jusqu'au 12 décembre 2019.
30 Membre depuis le 21 mars 2019 et président à compter du 12 décembre 2019.
31 Jusqu'au 21 mars 2019.

Commission du transport

Président

M. Guy Pilon[32]
Maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

M. Denis Martin[33]*
Maire de la Ville de Deux-Montagnes

Vice-présidents

Mme Aline Dib[34]*
Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Gilbert Dumas[35]
Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Nicholas Borne[36]*
Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Peter McQueen*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Membres

M. Claudio Benedetti[37]*
Membre du conseil de la Ville de Brossard

M. Éric Alan Caldwell*
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

Mme Marianne Giguère*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Jean Martel[38]*
Maire de la Ville de Boucherville

Mme Sophie Mauzerolle*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

32 Président jusqu'au 12 décembre 2019.
33 Président à compter du 12 décembre 2019.
34 Jusqu'au 25 avril 2019.
35 Jusqu'au 21 août 2019.
36 Depuis le 26 septembre 2019.
37 Jusqu'au 12 décembre 2019.
38 Depuis le 12 décembre 2019.

Comité consultatif agricole

Président

M. Pierre Charron
Maire de la Ville de Saint-Eustache

Membres

M. Yves Corriveau
Maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

M. Yannick Langlois
Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Normand Marinacci
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Mme Sylvie Parent
Mairesse de la Ville de Longueuil

Mme Ginette Blondin
Productrice agricole
UPA Montérégie Ouest

M. Charles Boulerice
Producteur agricole
UPA Montérégie Est

M. Marcel Denis[39]
Producteur agricole
UPA Outaouais-Laurentides
(Territoire de la couronne Nord)

M. Richard Maheu[40]
Producteur agricole
UPA Outaouais-Laurentides
(Territoire de la couronne Nord)

M. Marcel Papin
Producteur agricole
UPA Lanaudière

M. Claude Théoret
Producteur agricole
UPA Outaouais-Laurentides
(Territoire Montréal et Laval)

39 Depuis le 26 septembre 2019.
40 Jusqu'au 26 septembre 2019.

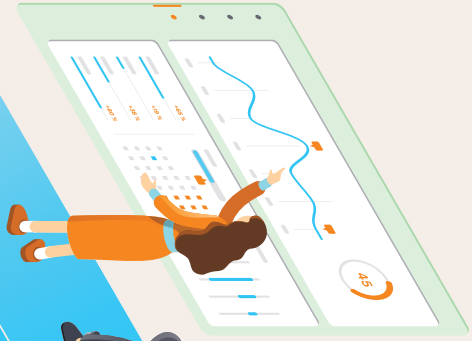

2 ACTIVITÉS DES COMMISSIONS ET DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

COMMISSION	MANDAT	ÉTAT DES TRAVAUX
Aménagement (7 séances)	Consultation sur la proposition d'un règlement relatif aux territoires à risque d'inondation.	/ Rapport déposé en décembre
	Rendre compte des délibérations de l'Agora métropolitaine 2018	/ Rapport déposé en avril.
	Mandat permanent : Recommandations concernant les demandes de modification au PMAD qui respectent les conditions préalables fixées au Plan.	/ Travaux en continu.
Environnement (10 séances dont 1 séance d'information et 5 séances de consultation publique)	Tenir une séance publique d'information sur le *Rapport de suivi 2016-2017 de l'application du Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux* par les municipalités délégataires de la Communauté	/ La séance a eu lieu le 18 mars.
	Proposer des modifications au PMGMR en réponse à la crise actuelle qui touche la collecte sélective des matières recyclables.	/ Rapport déposé en mars.
	Formuler une proposition de plan d'action pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels.	/ Aucune activité en 2019. Reprise des travaux en 2020.
	Tenir une consultation publique afin de présenter le projet de modification du PMGMR 2015-2020	/ Rapport déposé en juin.
Développement économique, équipements et finances (6 séances)	Effectuer le suivi de la mise en œuvre du Plan métropolitain de développement économique (PMDE), le suivi annuel des grappes métropolitaines, de Montréal International, des équipements et des services métropolitains, du rapport du vérificateur externe de la CMM et des travaux en matière de données ouvertes.	/ Travaux en continu. / Les dossiers de trois grappes et de MI ont été étudiés. / Rencontre avec des représentants d'Espace pour la vie, du Cosmodôme et du Service 211 / Réflexion amorcée sur la révision du PMDE.

COMMISSION	MANDAT	ÉTAT DES TRAVAUX
Logement social (7 séances)	Suivi des remboursements de la CMM dans le cadre des programmes qu'elle soutient (HLM, PSL, AccèsLogis et Habitations Jeanne-Mance), évaluer l'impact des budgets des gouvernements du Canada et du Québec et des modifications apportées aux programmes d'habitation.	/ Travaux en continu. / Rapport déposé en septembre.
	Définir la portée de la compétence octroyée récemment aux municipalités en matière d'inclusion de logements sociaux, abordables et familiaux dans les nouveaux développements résidentiels ainsi que les principaux enjeux et défis à relever par les municipalités souhaitant se doter d'un règlement d'inclusion.	/ Travaux en cours. / Échéancier : juin 2020. / Rapport d'étape déposé en avril.
Transport (7 séances)	Produire un portrait actualisé du problème des effets de débordement en matière de transport et en évaluer la portée.	/ Rapport sera déposé en mars 2020.
	Proposer des orientations et des attentes de la Communauté en matière de tarification sociale du transport en commun.	/ Rapport déposé en février. / Également : rapport sur la gratuité des services de transport collectif de la STM lors des tempêtes de neige déposé en septembre.
	Formuler des recommandations quant au contenu des programmes d'immobilisation et des plans stratégiques des sociétés de transport en commun, du Réseau de transport métropolitain et de l'ARTM.	/ Travaux en continu
	Procéder à la mise à jour des travaux effectués portant sur l'évaluation de nouvelles sources de financement du transport en commun métropolitain structurant.	/ Rapport déposé au comité exécutif en février et en mars au conseil.
	L'ARTM doit consulter la CMM et la MRC de la Rivière-du-Nord avant d'adopter le règlement relatif à la redevance de transport.	/ Consultation complétée en mars et recommandation transmise au comité exécutif en avril.

COMMISSION	MANDAT	ÉTAT DES TRAVAUX
Comité consultatif agricole (6 séances)	Recommandations concernant les demandes de modification au PMAD qui respectent les conditions préalables fixées au Plan et qui touchent le territoire ou les activités agricoles.	/ Une demande d'exclusion ayant fait l'objet d'une séance.
	Proposer un plan métropolitain de développement agricole intégrant les aspects de la production, de la distribution et de la consommation afin de soutenir le développement des activités agroalimentaires, incluant l'industrie bioalimentaire et d'appuyer certaines mesures qui pourraient se retrouver dans les outils régionaux de développement de la zone agricole des MRC et des agglomérations de la région métropolitaine.	/ Nouvelle échéance : mars 2020.

Crédit Louis-Étienne Doré

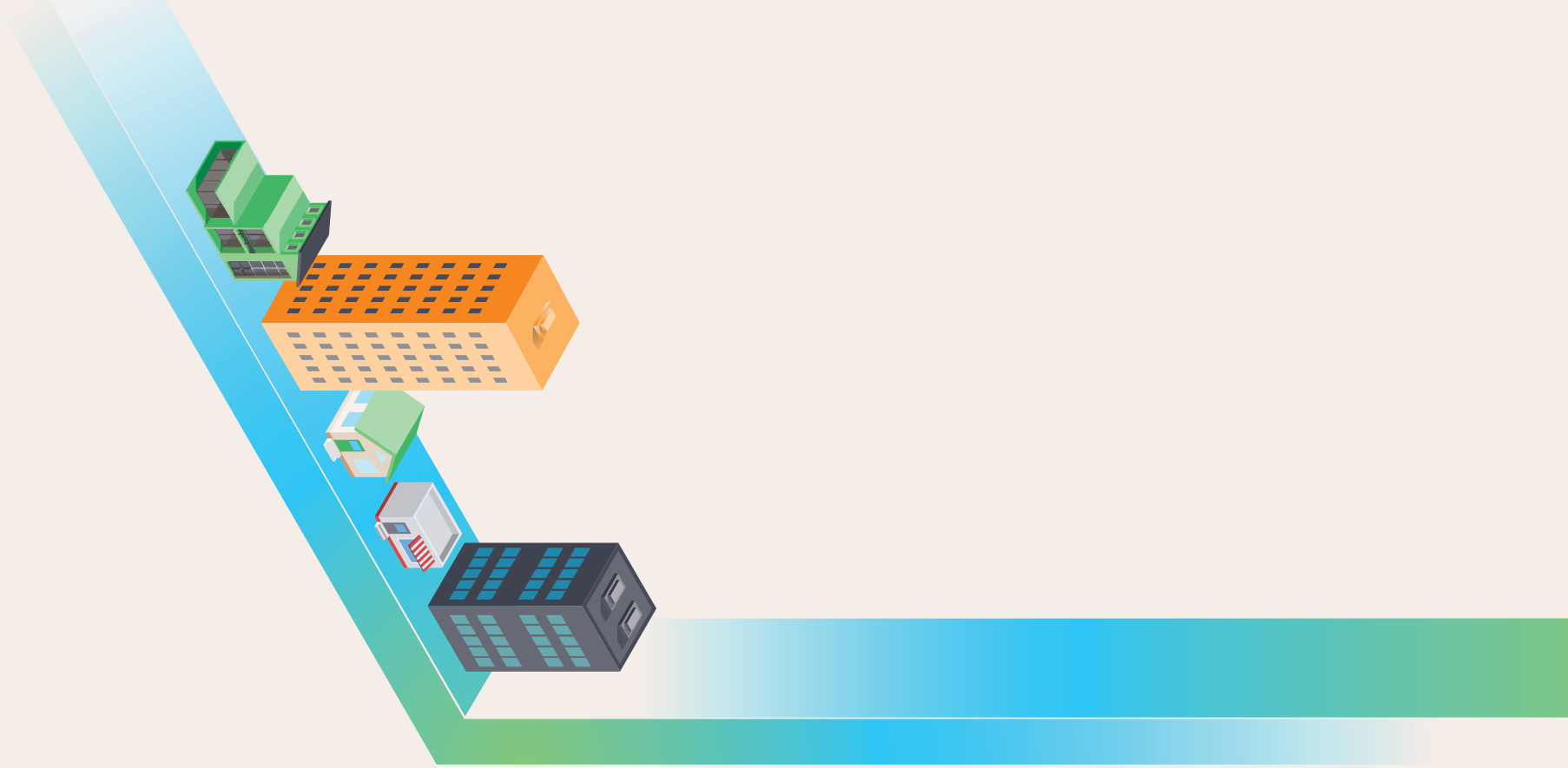

LES 82 MUNICIPALITÉS DE LA CMM

Secteur/ MRC/ Municipalité	Population 2019 (décret)
Agglomération de Montréal	**1 999 883**
Baie-D'Urfé	3 907
Beaconsfield	19 588
Côte-Saint-Luc	33 644
Dollard-des-Ormeaux	49 424
Dorval	19 535
Hampstead	7 143
Kirkland	19 951
L'Île-Dorval	5
Montréal	1 757 366
Montréal-Est	3 874
Montréal-Ouest	5 183
Mont-Royal	21 146
Pointe-Claire	32 045
Sainte-Anne-de-Bellevue	5 182
Senneville	952
Westmount	20 938

Secteur/ MRC/ Municipalité	Population 2019 (décret)
Agglomération de Longueuil	**426 379**
Boucherville	42 368
Brossard	88 370
Longueuil	246 406
Saint-Bruno-de-Montarville	26 727
Saint-Lambert	22 508
Laval	**434 998**

Secteur/ MRC/ Municipalité	Population 2019 (décret)
Couronne Nord	**599 442**
MRC de Deux-Montagnes (partie CMM)	**101 017**
Deux-Montagnes	17 795
Oka	5 755
Pointe-Calumet	6 494
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	19 216
Saint-Eustache	44 871
Saint-Joseph-du-Lac	6 886
MRC de L'Assomption (partie CMM)	**118 041**
Charlemagne	6 105
L'Assomption	23 181
Repentigny	85 334
Saint-Sulpice	3 421
MRC Les Moulins	164 385
Mascouche	48 423
Terrebonne	115 962
MRC de Thérèse-De Blainville	**160 979**
Blainville	59 591
Boisbriand	26 651
Bois-des-Filion	9 874
Lorraine	9 462
Rosemère	13 986
Sainte-Anne-des-Plaines	15 052
Sainte-Thérèse	26 363
Mirabel	55 020
Mirabel	55 020

Secteur/ MRC/ Municipalité	Population 2019 (décret)
Couronne Sud	**518 700**
MRC de Beauharnois-Salaberry (partie CMM)	**13 246**
Beauharnois	13 246
MRC de Marguerite-D'Youville	79 140
Calixa-Lavallée	528
Contrecœur	8 640
Saint-Amable	12 786
Sainte-Julie	29 899
Varennes	21 489
Verchères	5 798
MRC de La Vallée-du-Richelieu (partie CMM)	**121 108**
Beloeil	23 375
Carignan	10 538
Chambly	30 857
McMasterville	5 887
Mont-Saint-Hilaire	18 975
Otterburn Park	8 337
Saint-Basile-le-Grand	17 240
Saint-Jean-Baptiste	3 170
Saint-Mathieu-de-Beloeil	2 729
MRC de Roussillon	178 983
Candiac	21 990
Châteauguay	49 414
Delson	7 902
La Prairie	25 604
Léry	2 341
Mercier	13 900

Secteur/ MRC/ Municipalité	Population 2019 (décret)
Saint-Constant	28 613
Sainte-Catherine	17 279
Saint-Isidore	2 741
Saint-Mathieu	2 313
Saint-Philippe	6 886
MRC de Rouville (partie CMM)	10 062
Richelieu	5 473
Saint-Mathias-sur-Richelieu	4 589
MRC de Vaudreuil-Soulanges (partie CMM)	**116 161**
Hudson	5 311
Les Cèdres	7 040
L'Île-Cadieux	139
L'Île-Perrot	11 298
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	11 115
Pincourt	15 074
Pointe-des-Cascades	1 694
Saint-Lazare	20 886
Terrasse-Vaudreuil	1 983
Vaudreuil-Dorion	40 247
Vaudreuil-sur-le-Lac	1 374
GRAND MONTRÉAL	**3 979 402**

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Décret 1421-2018. Traitement: CMM, 2019.

Crédit Louis-Étienne Doré

LA CMM EN CHIFFRES

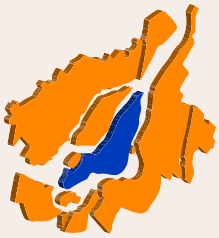

4 374 KM²
DE **SUPERFICIE TOTALE** DONT **533 KM²** DE SURFACES AQUATIQUES ET **2 203 KM²** DE TERRES AGRICOLES PROTÉGÉES, SOIT **58 %** DU TERRITOIRE

1
COMMUNAUTÉ DEPUIS LE **1ER JANVIER**

14
MRC ET AGGLOMÉRATIONS DONT **6** SONT PARTIELLEMENT INCLUSES DANS LA **CMM**

82
MUNICIPALITÉS LOCALES

1,72 MILLION
DE **LOGEMENTS PRIVÉS** EN **2016** DONT PRÈS DE LA MOITIÉ SONT EN MODE LOCATIF

2,2 MILLIONS
D'EMPLOIS DANS LA RMR EN **2019** SOIT **51 %** DES EMPLOIS DU QUÉBEC DONT ENVIRON **10 %** DANS LA HAUTE TECHNOLOGIE

23 200
LOGEMENTS MIS EN CHANTIER EN **2019**
31,7 % SONT EN COPROPRIÉTÉ, **52,2 %** SONT LOCATIFS ET **16,1 %** SONT EN PROPRIÉTÉ ABSOLUE

1
PORT AVEC UN TRAFIC DE **41 MILLIONS** DE TONNES DE MARCHANDISES, DONT **38 %** PAR CONTENEURS EN **2019**

1
AÉROPORT INTERNATIONAL AVEC UN TRAFIC DE **19,4 MILLIONS** DE VOYAGEURS EN **2018**

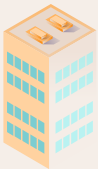

79 400
LOGEMENTS SOCIAUX EN **2017**

233 MILLIARDS $CA
DE **PIB AUX PRIX DU MARCHÉ** EN **2018** SOIT **54 700 $CA** PAR HABITANT

5
UNIVERSITÉS
3 FRANCOPHONES ET **2** ANGLOPHONES AINSI QUE **7** ÉCOLES AFFILIÉES ET INSTITUTS DE RECHERCHE

4
MILLIONS D'**HABITANTS** EN **2020**

48 %
DE LA POPULATION DU QUÉBEC

1040
HABITANTS AU KM² TERRESTRE EN **2020**

56,3 %
BILINGUE EN 2016 - FRANÇAIS - ANGLAIS

141
LANGUES MATERNELLES EN **2016** MAJORITAIREMENT LE **FRANÇAIS** ET **L'ANGLAIS**

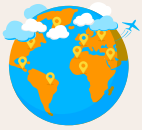

24,6 %
DE LA POPULATION EN 2016 EST NÉE À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

12,8 %
EN TRANSPORT ACTIF

33 %
DES 25 À 64 ANS EN **2016** DÉTIENNENT AU MOINS UN **BACCALAURÉAT**

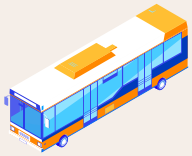

24,7 %
DES DÉPLACEMENTS EN POINTE AM RÉALISÉS EN TRANSPORT EN COMMUN EN **2013**

Sources : Communauté métropolitaine de Montréal, Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Société d'habitation du Québec, Conference Board du Canada, Port de Montréal, Aéroport de Montréal.

**LA COMMUNAUTÉ
MÉTROPOLITAINE
DE MONTRÉAL**

1002, rue Sherbrooke Ouest, #2400
Montréal (QC) H3A 3L6

Téléphone : 514 350-2550
Télécopieur : 514 350-2599

Courriel : info@cmm.qc.ca

@cmm_info

/CommunauteMetropolitaineDeMontreal